

# EPREUVE DE SYNTHÈSE N°6

## *TREMPLIN 1 - TREMPLIN 2*

### *PASSERELLE 1 et 2*

#### **Consignes à lire attentivement :**

Pour cette épreuve N°6, l'IPESUP vous propose, au choix, trois jeux de documents :

- un premier jeu au format Tremplin 1 (3 documents en page 3)
- un deuxième jeu au format Passerelle 1 & 2 (10 documents en page 12)
- un troisième jeu au format Tremplin 2 (11 documents en page 28)

#### **Candidats de niveau Bac +2**

- Si vous êtes candidats uniquement au concours Passerelle 1, vous devez traiter le sujet au format Passerelle en 2h00. Vous quittez la salle au bout de 2h00.
- Si vous êtes candidats uniquement au concours Tremplin 1, vous devez traiter le sujet au format Tremplin 1 en 3h00. Ce sujet comporte une note de synthèse et une réflexion argumentée.
- Si vous êtes candidats à la fois aux concours Passerelle 1 et Tremplin 1, vous pouvez choisir entre le format Passerelle 1 (2h00 de synthèse + Réflexion Argumentée de 1h00 à titre d'entraînement pour Tremplin 1), ou le format Tremplin 1 (3h00 à répartir librement entre la synthèse et la réflexion argumentée). Pour cette deuxième épreuve, nous vous conseillons de vous entraîner au format Tremplin 1.

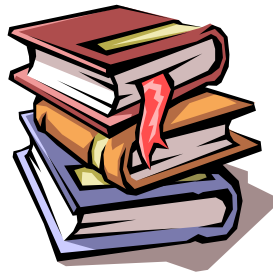
#### **Candidats de niveau Bac +3/4**

- Si vous êtes candidats uniquement au concours Passerelle 2, vous devez traiter le sujet au format Passerelle en 2h00. Vous quittez la salle au bout de 2h00.
- Si vous êtes candidats uniquement au concours Tremplin 2, vous devez traiter le sujet au format Tremplin 2 en 3h00.
- Si vous êtes candidats à la fois aux concours Passerelle 2 et Tremplin 2, vous pouvez choisir de vous entraîner aux conditions Passerelle ou Tremplin 2. Pour cette deuxième épreuve, nous vous conseillons de vous entraîner au format Tremplin 2.

Attention dans tous les cas vous devez, pour le calcul des pénalités, **préciser à votre correcteur sur la copie le concours choisi (Tremplin 1 ou Passerelle 1 ou Passerelle 2 ou Tremplin 2).**

Les candidats Bac+2 candidats aux concours Passerelle 1 et Tremplin 1, qui composent au format Passerelle durant 2h00 et qui traitent la réflexion argumentée durant l'heure restante, doivent joindre à leur copie Passerelle, la copie de réflexion argumentée (copie distincte).

PENSEZ À INDIQUER SUR VOTRE COPIE LE TYPE DE SUJET TRAITÉ (PASSERELLE 1, PASSERELLE 2, TREMPLIN 1 OU TREMPLIN 2) ET LE NOM DE VOTRE PROFESSEUR



***Bon travail.***

# TREMLIN 1

## EPREUVE DE SYNTHÈSE ET DE REFLEXION ARGUMENTEE

Cet exercice comporte deux parties obligatoires :

### 1) La synthèse (60 % de la note).

Le candidat rédige une note de synthèse, titrée, présentant les idées essentielles des textes de ce dossier sans aucun jugement personnel ou en évitant toute citation ou toute paraphrase du texte. Il confronte les points de vue exposés par les auteurs sur l'objet commun de leurs réflexions. Confronter signifie mettre en valeur les convergences et les divergences entre les auteurs, ce qui implique bien évidemment que chaque idée soit attribuée à son auteur désigné par son nom.

Cette note comporte 550 mots (+ ou - 50 mots). Toute tranche entamée de 25 mots, au-delà ou en deçà de ces limites, entraîne une pénalisation d'un point avec un maximum de deux points retranchés. Le titre ne compte pas dans le nombre de mots. Les références aux textes cités sont comptabilisées dans le texte du rapport.

On appelle «mot» toute unité typographique limitée par deux blancs, par deux signes typographiques, par un signe typographique et un blanc ou l'inverse. Les lettres euphoniques ne sont pas considérées comme des mots. Un millésime (2008 par exemple) est un mot. Par exemple «c'est-à-dire» compte pour 4 mots, «aujourd'hui» pour deux mots et «va-t-on» pour deux mots, car «t» étant la lettre euphonique, ne compte pas.

Le candidat indique le nombre de mots à la fin de sa synthèse. Il met une marque très visible, composée de deux traits // et faite à l'encre, dans le texte sur la copie et une autre marque en marge de 50 en 50 mots. Il donne aussi un titre au résumé du dossier. Ce titre ne compte pas dans le nombre de mots et n'est pris en compte que pour préciser la notation.

Les éléments de la notation sont les suivants:

- Perception de l'essentiel, c'est-à-dire compréhension des idées et élimination de l'accessoire, aptitude à mettre en évidence les points communs et les divergences,
- Création d'un compte-rendu aussi fidèle et aussi complet que possible (c'est-à-dire restitution de la confrontation). La synthèse doit être entièrement rédigée et ne pas comporter d'abréviations ou de noms d'auteurs entre parenthèses par exemple,
- Clarté de la synthèse (c'est-à-dire aptitude à présenter clairement la question et à créer un plan rigoureux et pertinent envisageant successivement les différents aspects du thème, capacité à faire ressortir nettement le plan par la présentation des idées dans des paragraphes distincts, par exemple en ouvrant chaque partie par une question et par la présence de très courtes introduction et conclusion obligatoires),
- Présentation matérielle et expression : orthographe, syntaxe, ponctuation, accentuation, qualité du style, vocabulaire (clarté et précision, absence d'impropriétés, maîtrise des polysémies). Un barème de pénalisation sera appliqué en cas d'inobservation des règles de l'expression écrite: 3 fautes = -1 point, 6 fautes = -2 points. Le retrait maximal de points pour la formulation est de deux points,
- Respect des consignes données. En cas de non-respect des consignes autres que celles portant sur la formulation ou la quantité de mots, il sera enlevé au maximum 1 point.

**2) La réflexion argumentée (40 % de la note).**

Le candidat répond entre **120 et 150 mots maximum** à la question suivante :

***Sujet : Est-on méchant volontairement?***

# TREPLIN 1

## NOTE DE SYNTHÈSE

### TEXTE N°1

Cette proposition : l'homme est mauvais, ne peut, vouloir dire autre chose que ceci : l'homme a conscience de la loi morale, et il a cependant adopté pour maxime de s'écarter (occasionnellement) de cette loi. Dire qu'il est mauvais par nature, c'est regarder ce qui vient d'être dit comme s'appliquant à toute l'espèce humaine : ce qui ne veut pas dire que la méchanceté soit une qualité qui puisse être déduite du concept de l'espèce humaine (du concept d'homme en général), car elle serait alors nécessaire, mais que, tel qu'on le connaît par l'expérience, l'homme ne peut pas être jugé différemment, ou qu'on peut supposer le penchant au mal chez tout homme, même chez le meilleur, comme subjectivement nécessaire. Or, comme ce penchant doit être lui-même considéré comme moralement mauvais et que, par suite, on doit y voir non pas une disposition physique, mais quelque chose qui puisse être imputé à l'homme ; comme il doit consister conséquemment dans des maximes du libre arbitre contraires à la loi, et que, d'autre part, ces maximes, en raison de la liberté, doivent être tenues pour contingentes en elles-mêmes - ce qui, de son côté, ne saurait s'accorder avec l'universalité de ce mal, à moins que le principe suprême subjectif de toutes les maximes ne soit, peu importe comment, étroitement uni avec l'humanité et comme enraciné dans elle - nous pourrions nommer ce penchant un penchant naturel au mal, et puisque il faut toujours pourtant que ce penchant lui-même soit coupable, nous pourrions l'appeler dans la nature humaine un mal radical et inné (dont nous sommes nous-mêmes la cause néanmoins).

Le principe de ce mal ne peut pas : 1° se trouver, comme on le prétend communément, dans la sensibilité de l'homme, ni dans les inclinations naturelles qui ont la sensibilité pour base. Ces inclinations, en effet, n'ont pas de rapport immédiat avec le mal (elles donnent plutôt à la vertu, manifestation de la force particulière à l'intention morale, l'occasion de se produire) ; nous ne sommes pas non plus responsables de leur existence (nous ne pouvons même pas l'être, parce qu'elles existent en nous naturellement et sans nous avoir pour auteurs), tandis que le penchant au mal engage notre responsabilité, puisque, affectant la moralité du sujet et se trouvant par suite en lui comme en un être libre dans ses actes, il doit pouvoir lui être imputé comme une faute dont il s'est lui-même rendu coupable, et cela nonobstant les profondes racines qu'a ce mal dans le libre arbitre, où il est tellement ancré que l'on est obligé de le dire inhérent par nature à l'homme. – Le principe de ce mal ne peut pas non plus : 2° consister dans une perversion de la raison moralement législatrice ; ce qui supposerait que la raison pourrait elle-même détruire en soi l'autorité de la loi et renier l'obligation qui en découle : chose absolument impossible. Se considérer comme un être libre dans ses actes et se figurer cependant que l'on est affranchi de la loi qui régit les êtres de ce genre (de la loi morale) reviendrait à vouloir concevoir une cause agissant sans aucune loi (car la détermination résultant de lois physiques ne peut pas avoir lieu à cause de la liberté) : ce qui est contradictoire. - Conséquemment, pour fournir le principe du mal moral dans l'homme, la sensibilité contient trop peu ; car elle fait de l'homme, en éliminant les mobiles qui peuvent sortir de la liberté, un être purement animal (bloss thierischen) ; une raison affranchie de la loi morale et pour ainsi dire perverse (une volonté absolument mauvaise) contient trop au contraire, parce qu'elle érige en mobile l'opposition contre la loi même (le libre arbitre ne pouvant se déterminer sans mobiles) et qu'elle ferait ainsi du sujet un être diabolique. - Or, l'homme n'est ni bête, ni démon [...]

Nul homme, même le plus pervers, et quelles que soient ses maximes, ne viole la loi morale dans un pur esprit de révolte (en lui opposant un refus d'obéissance). Elle s'impose à nous irrésistiblement, au contraire, en vertu de notre disposition morale ; et si d'autres mobiles ne venaient la combattre en lui, l'homme l'accepterait dans sa maxime suprême, comme principe suffisant de détermination du libre arbitre, c'est-à-dire qu'il serait moralement bon. Mais il dépend encore, en vertu de sa disposition naturelle, également innocente, des mobiles de la sensibilité, et il les adopte aussi dans sa maxime (selon le principe subjectif de l'amour de soi). Et s'il les adoptait dans sa maxime comme suffisants par eux seuls à la détermination du libre arbitre, sans se soucier de la loi morale (que cependant il porte en lui), l'homme serait moralement mauvais. Mais comme, naturellement, il accepte dans sa maxime ces deux mobiles différents, et comme, d'autre part, il trouverait chacun d'eux, pris tout seul, suffisant à déterminer sa volonté ; si la différence des maximes ne dépendait que de la différence des mobiles (qui sont la matière des maximes), c'est-à-dire si la loi ou l'impulsion sensible

constituaient une maxime, il serait à la fois moralement bon et moralement mauvais ; ce qui (d'après notre Introduction) est contradictoire. Il faut donc que la différence entre un homme bon et un homme mauvais ne consiste pas dans la différence des mobiles qu'il accepte dans ses maximes (ou dans la matière de ces maximes), mais dans la subordination de ces mobiles (dans la forme des maximes) : il s'agit de savoir quel est celui des deux mobiles dont l'homme fait la condition de l'autre. Par conséquent, chez l'homme (même chez le meilleur), le mal ne vient que du renversement, dans la maxime, de l'ordre moral des mobiles ; nous adoptons dans notre maxime et la loi morale et l'amour de soi, mais remarquons qu'ils ne sauraient subsister côte à côte et que l'un des deux au contraire doit être subordonné à l'autre comme à sa condition suprême, nous faisons du mobile de l'amour de soi et des inclinations qui en découlent la condition de l'accomplissement de la loi morale, quand au contraire celle-ci, en qualité de condition suprême de la satisfaction de nos inclinations sensibles, devrait être acceptée comme unique mobile dans la maxime universelle du libre arbitre. Malgré ce renversement des mobiles, contraire à l'ordre moral, dans la maxime adoptée par un homme, il peut se faire néanmoins que les actions soient extérieurement aussi conformes à la loi que si elles avaient leur source dans les principes les plus purs; c'est ce qui se produit quand la raison recourt à l'unité des maximes en général, qui est propre à la loi morale, simplement en vue d'introduire dans les mobiles de l'inclination, sous le nom de bonheur, une unité des maximes qu'ils ne pourraient pas obtenir autrement (la vérité, par exemple, si nous la prenons pour principe, nous affranchit de l'anxiété à laquelle donnent naissance l'obligation où l'on est de mettre d'accord ses mensonges et la crainte que l'on éprouve de se perdre dans leurs replis sinueux) ; en pareil cas, le caractère empirique est bon, mais le caractère intelligible demeure toujours mauvais. Or, s'il y a, dans la nature humaine, un penchant qui la pousse à procéder ainsi, c'est qu'il y a dans l'homme un penchant naturel au mal; et ce penchant lui-même est moralement mauvais, puisque, en définitive, c'est dans un libre arbitre qu'il doit être cherché, puisque, par suite, il peut être imputé. C'est un mal radical, parce qu'il pervertit le principe de toutes les maximes et que, d'autre part, en tant que penchant naturel, il ne peut pas être détruit par les forces humaines, pour cette raison que sa destruction ne pourrait qu'être l'œuvre de bonnes maximes et qu'elle est impossible si le principe subjectif suprême de toutes les maximes est présupposé corrompu; et néanmoins il faut que ce penchant puisse être surmonté, puisque l'homme, en qui il se trouve, est un être libre dans ses actions. La méchanceté (Bösartigkeit) de la nature humaine n'est donc pas une véritable méchanceté (Bosheit), si l'on prend ce mot dans sa signification rigoureuse où il désigne une intention (principe subjectif des maximes) d'accepter le mal comme tel pour mobile dans sa maxime (car cette intention est diabolique) ; on doit plutôt dire qu'elle est une perversité du cœur, et ce cœur est aussi, par voie de conséquence, nommé un mauvais cœur. Cette perversité peut coexister avec une volonté généralement bonne ; elle provient de la fragilité de la nature humaine, qui n'est pas assez forte pour mettre en pratique les principes qu'elle a faits siens, jointe à l'impureté qui l'empêche de séparer les uns d'avec les autres, d'après une règle morale, les mobiles (même des actes où la fin que l'on vise est bonne), et qui, par suite, tout au plus, lui fait seulement regarder si ces actions sont conformes à la loi, et non si elles en découlent, c'est-à-dire si elles l'ont pour unique mobile. Sans doute, il n'en résulte pas toujours d'action contraire à la loi, ni de penchant à en commettre, penchant que l'on nomme le vice; mais c'est à tort que l'on verrait dans la seule absence du vice la preuve de la conformité de l'intention avec la loi du devoir (l'équivalent de la vertu), (puisque, en pareil cas, l'attention ne se porte pas sur les mobiles dans la maxime, mais seulement sur l'accomplissement littéral de la loi); cette manière de penser doit déjà elle-même être appelée une perversité radicale du cœur humain.

**Source : Emmanuel Kant. La Religion dans les Limites de la Simple Raison. Du mal Radical dans la Nature Humaine. Chapitre III. 1794**

## TEXTE N°2

« Tout a commencé quand j'ai assisté au procès Eichmann à Jérusalem. Dans mon rapport, je parle de la « banalité du mal ». Cette expression ne recouvre ni thèse, ni doctrine bien que j'aie confusément senti qu'elle prenait à rebours la pensée traditionnelle – littéraire, théologique, philosophique – sur le phénomène du mal. Le mal, on l'apprend aux enfants, relève du démon ; il s'incarne en Satan (qui « tombe du ciel comme un éclair » (saint Luc, 10,18), ou Lucifer, l'ange déchu (« Le diable lui aussi est ange » – Miguel de Unamuno) dont le péché est l'orgueil (« orgueilleux comme Lucifer »), cette *superbia* dont seuls les meilleurs sont capables : ils ne veulent pas servir Dieu ils veulent être comme Lui. Les méchants, à ce qu'on dit sont mus par l'envie ; ce peut être la rancune de ne pas avoir réussi sans qu'il y aille de leur faute (Richard III), ou l'envie de Caïn qui tua Abel parce que « Yahvé porta ses regards sur Abel et vers son oblation, mais vers Caïn et vers son oblation il ne les porta pas ». Ils peuvent aussi être guidés par la faiblesse (Macbeth). Ou, au contraire, par la haine puissante que la méchanceté ressent devant la pure bonté (Iago : « Je hais le More, Mes griefs m'emplissent le cœur » ; la haine de Claggart pour l'innocence « barbare » de Billy Budd, haine que Melville considère comme « une dépravation de la nature ») ou encore par la convoitise, « source de tous les maux » (Radix omnium malorum cupiditas). Cependant, ce que j'avais sous les yeux, bien que totalement différent, était un fait indéniable. Ce qui me frappait chez le coupable, c'était un manque de profondeur évident, et tel qu'on ne pouvait faire remonter le mal incontestable qui organisait ses actes jusqu'au niveau plus profond des racines ou des motifs. Les actes étaient monstrueux, mais le responsable – tout au moins le responsable hautement efficace qu'on jugeait alors – était tout à fait ordinaire, comme tout le monde, ni démoniaque ni monstrueux. Il n'y avait en lui trace ni de convictions idéologiques solides, ni de motivations spécifiquement malignes, et la seule caractéristique notable qu'on décelait dans sa conduite, passée ou bien manifeste au cours du procès et au long des interrogatoires qui l'avaient précédé, était de nature entièrement négative : ce n'était pas de la stupidité, mais un manque de pensée. Dans le cadre du tribunal israélien et de la procédure carcérale, il se comportait aussi bien qu'il l'avait fait sous le régime nazi mais, en présence de situations où manquait ce genre de routine, il était désemparé, et son langage bourré de clichés produisait à la barre, comme visiblement autrefois, pendant sa carrière officielle, une sorte de comédie macabre. Clichés, phrases toutes faites, codes d'expression standardisés et conventionnels ont pour fonction reconnue, socialement, de protéger de la réalité, c'est-à-dire des sollicitations que faits et événements imposent à l'attention, de par leur existence même. On serait vite épuisé à céder sans cesse à ces sollicitations ; la seule différence entre Eichmann et le reste de l'humanité est que, de toute évidence, il les ignorait totalement.

*Source : Hannah Arendt. La Vie de l'Esprit. P 20-21*

## TEXTE N°3

Je m'occuperai d'abord de rechercher pourquoi la plupart des hommes se complaisent dans ce préjugé, et d'où vient la propension naturelle qu'ils ont tous à s'y attacher. Je ferai voir ensuite que ce préjugé est faux, et je montrerai enfin comment il a été l'origine de tous les autres préjugés des hommes sur le Bien et le Mal, le Mérite et le Péché, la Louange et le Blâme, l'Ordre et la Confusion, la Beauté et la Laideur, et les choses de cette espèce.

Ce n'est point ici le lieu de déduire tout cela de la nature de l'âme humaine. Il me suffit pour le moment de poser ce principe dont tout le monde doit convenir, savoir que tous les hommes naissent dans l'ignorance des causes, et qu'un appétit universel dont ils ont conscience les porte à rechercher ce qui leur est utile. Une première conséquence de ce principe, c'est que les hommes croient être libres, par la raison qu'ils ont conscience de leurs volitions et de leurs désirs, et ne pensent nullement aux causes qui les disposent à désirer et à vouloir. Il en résulte, en second lieu, que les hommes agissent toujours en vue d'une fin, savoir, leur utilité propre, objet naturel de leur désir ; et de là vient que pour toute les actions possibles ils ne demandent jamais à en connaître que les causes finales, et dès qu'ils les connaissent, ils restent en repos, n'ayant plus dans l'esprit aucun motif d'incertitude ; que s'il arrive qu'ils ne puissent acquérir cette connaissance à l'aide d'autrui, il ne leur reste plus d'autre ressource que de revenir sur eux-mêmes, et de réfléchir aux objets dont la poursuite les détermine d'ordinaire à des actions semblables ; et de cette façon il est nécessaire qu'ils jugent du caractère des autres par leur propre caractère. Or, les hommes venant à rencontrer hors d'eux et en eux-mêmes un grand nombre de moyens qui leur sont d'un grand secours pour se procurer les choses utiles, par exemple les

yeux pour voir, les dents pour mâcher, les végétaux et les animaux pour se nourrir, le soleil pour s'éclairer, la mer pour nourrir les poissons, etc., ils ne considèrent plus tous les êtres de la nature que comme des moyens à leur usage ; et sachant bien d'ailleurs qu'ils ont rencontré, mais non préparé ces moyens, c'est pour eux une raison de croire qu'il existe un autre être qui les a disposés en leur faveur. Du moment, en effet, qu'ils ont considéré les choses comme des moyens, ils n'ont pu croire qu'elles se fussent faites elles-mêmes, mais ils ont dû conclure qu'il y a un maître ou plusieurs maîtres de la nature, doués de liberté, comme l'homme, qui ont pris soin de toutes choses en faveur de l'humanité et ont tout fait pour son usage. Et c'est ainsi que n'ayant rien pu apprendre sur le caractère de ces puissances, ils en ont jugé par leur propre caractère ; d'où ils ont été amenés à croire que si les dieux règlent tout pour l'usage des hommes, c'est afin de se les attacher et d'en recevoir les plus grands honneurs ; et chacun dès lors a inventé, suivant son caractère, des moyens divers d'honorer Dieu, afin d'obtenir que Dieu l'aimât d'un amour de prédilection, et fût servir la nature entière à la satisfaction de ses aveugles désirs et de sa cupidité insatiable. Voilà donc comment ce préjugé s'est tourné en superstition et a jeté dans les âmes de profondes racines, et c'est ce qui a produit cette tendance universelle à concevoir des causes finales et à les rechercher. Mais tous ces efforts pour montrer que la nature ne fait rien en vain, c'est-à-dire rien d'inutile aux hommes, n'ont abouti qu'à un résultat, c'est de montrer que la nature et les dieux et les hommes sont privés de raison. Et voyez, je vous prie, où les choses en sont venues ! Au milieu de ce grand nombre d'objets utiles que nous fournit la nature, les hommes ont dû rencontrer aussi un assez bon nombre de choses nuisibles, comme les tempêtes, les tremblements de terre, les maladies, etc. Comment les expliquer ? Ils ont pensé que c'étaient là des effets de la colère des dieux, provoquée par les injustices des hommes ou par leur négligence à remplir les devoirs du culte. C'est en vain que l'expérience protestait chaque jour, en leur montrant, par une infinité d'exemples, que les dévots et les impies ont également en partage les bienfaits de la nature et ses rigueurs, rien n'a pu arracher de leurs âmes ce préjugé invétéré. Il leur a été en effet plus facile de mettre tout cela au rang des choses inconnues dont les hommes ignorent la fin et de rester ainsi dans leur état actuel et inné d'ignorance, que de briser tout ce tissu de croyances et de s'en composer un autre. Les hommes ont donc tenu pour certain que les pensées des dieux surpassent de beaucoup la portée de leur intelligence, et cela eût suffi pour que la vérité restât cachée au genre humain, si la science mathématique n'eût appris aux hommes un autre chemin pour découvrir la vérité ; car on sait qu'elle ne procède point par la considération des causes finales, mais qu'elle s'attache uniquement à l'essence et aux propriétés des figures. Ajoutez à cela qu'outre les mathématiques on peut assigner d'autres causes, dont il est inutile de faire ici l'énumération, qui ont pu déterminer les hommes à ouvrir les yeux sur ces préjugés et les conduire à la vraie connaissance des choses [...]

Les hommes s'étant persuadé que tout ce qui se fait dans la nature se fait pour eux, ont dû penser que le principal en chaque chose c'est ce qui leur est le plus utile, et considérer comme des objets supérieurs à tous les autres ceux qui les affectent de la meilleure façon. Ainsi se sont formées dans leur esprit ces notions qui leur servent à expliquer la nature des choses, comme le Bien, le Mal, l'Ordre, la Confusion, le Chaud, le Froid, la Beauté, la Laideur, etc., et comme ils se croient libres, ils ont tiré de là ces autres notions de la Louange et du Blâme, du Péché et du Mérite ; mais je ne veux m'occuper ici, et encore très-brièvement, que des premières, me réservant d'expliquer les autres plus bas, quand j'aurai traité de la nature humaine.

Les hommes ont donc appelé tout ce qui sert à la santé et au culte de Dieu le Bien, et le Mal tout ce qui peut y nuire. Or, comme ceux qui ne comprennent pas la nature des choses n'ont jamais pour objet de leurs affirmations les choses elles-mêmes, mais seulement les images qu'ils s'en forment, et confondent les données de l'imagination et celles de l'entendement, ils croient fermement que l'ordre est dans les choses, étrangers qu'ils sont à la réalité et à leur propre nature. S'il arrive, en effet, que les objets extérieurs soient ainsi disposés que quand les sens nous les représentent nous les imaginions aisément, et par suite nous les puissions rappeler avec facilité, nous disons que ces objets sont bien ordonnés ; mais si le contraire arrive, nous les jugeons mal ordonnés et en état de confusion [...]

Nous voyons donc que toutes les raisons dont se sert le vulgaire pour expliquer la nature ne sont que des modes de l'imagination, qu'elles ne marquent point la nature des choses, mais seulement la constitution de la faculté d'imaginer ; et comme ces notions fantastiques ont des noms qui indiquent des êtres réels, indépendants de l'imagination, je nomme ces êtres non pas êtres de raison, mais êtres d'imagination ; et cela posé, il devient aisé de repousser tous les arguments puisés contre nous à pareille source. Plusieurs en effet ont l'habitude de raisonner de la sorte : si toutes choses s'entre-suivent par la nécessité de la nature souverainement parfaite de Dieu, d'où viennent tant d'imperfections dans l'univers ? par exemple, ces choses qui se corrompent jusqu'à l'infection, cette laideur nauséabonde de certains objets, le désordre, le mal, le péché, etc. Tout cela, dis-je, est aisé à réfuter ; car la perfection des choses doit se mesurer sur leur seule



nature et leur puissance, et les choses n'en sont ni plus ni moins parfaites pour charmer les désirs des hommes ou pour leur déplaire, pour être utiles à la nature humaine ou pour lui être nuisibles.

***Source : Spinoza. Ethique. Partie I : De Dieu. Appendice. 1677***

# PASSERELLE 1 & 2

## EPREUVE DE SYNTHÈSE DE DOSSIER

### 1) Nature de l'épreuve.

Il s'agit d'une épreuve qui fait appel à la réflexion, à l'esprit d'analyse du candidat et, surtout, à sa capacité à distinguer l'essentiel de l'accessoire. Les candidats reçoivent un dossier centré sur un problème donné, à caractère social, culturel, économique, comportant un certain nombre de documents sur le problème posé. Il s'agit, dans un bref délai, d'en extraire les informations qui paraissent essentielles, en vue de fournir une synthèse portant sur la compréhension du texte.

### 2) Méthodologie proposée.

#### A) Analyse des documents du dossier.

Le candidat doit procéder à la lecture et à l'analyse rigoureuse des documents, pris d'abord isolément, puis dans leur ensemble. La brièveté de l'épreuve n'autorise que deux lectures :

- La première lecture doit permettre de découvrir le cadre du sujet et son contenu, d'effectuer la recherche initiale des idées fondamentales, des axes thématiques du dossier;
- La seconde lecture, plus rapide, doit aboutir à relever dans l'ensemble des documents, l'identité, l'opposition, la contradiction ou la complémentarité... des idées forces du dossier.

#### B) Élaboration du plan.

Le plan doit traduire une démarche réfléchie du candidat sur les axes essentiels du dossier. Il ne doit donc pas être une succession neutre de titres ou une juxtaposition des documents du dossier.

Le travail de synthèse doit donc être construit à partir d'une idée générale. Le plan doit être clair, spécifique au sujet, expressif pour le lecteur, cohérent dans la progression et vis-à-vis du dossier : il doit répondre avec précision et rigueur à la problématique d'ensemble du dossier, à partir des seules données de ce dossier. Il doit contenir des structures apparentes avec des titres et des sous-titres.

#### C) Rédaction.

La rédaction peut être facilitée par l'exploitation ou la reproduction adroite, des meilleures expressions et phrases des textes.

**Le style doit être sobre, concis** : les expressions vagues et passe-partout ou empruntées au langage parlé doivent être prohibées, ainsi que le style personnel. Les fautes de syntaxe et d'orthographe, l'irrespect des règles grammaticales et les impropriétés de langage pénaliseront les candidats. .

**La synthèse ne doit pas dépasser trois pages manuscrites.** Cela exige d'éliminer toute formule inutile. Il convient cependant de soigner les transitions.

L'introduction ne doit pas dépasser deux à trois phrases. Il s'agit de présenter la nature du dossier et sa problématique, Parfois, une définition, ou la délimitation du sujet, peut s'avérer nécessaire, mais l'annonce du plan dans ses superstructures (parties) est indispensable en fin d'introduction.

Le contenu de la synthèse doit être présenté de manière logique et cohérente : les idées, les démonstrations et illustrations doivent s'enchaîner de manière réelle et non artificielle.

Au-delà même de son esprit d'analyse et de synthèse, le candidat doit projeter sa personnalité et son intelligence dans les choix qu'il opère entre les idées et les faits du dossier, dans la progression de sa démarche intellectuelle, dans l'articulation formelle d'une idée à l'autre, dans le choix et l'utilisation des illustrations mises au service des idées qu'il avance et qui traduisent perception et maîtrise du dossier. Enfin, il ne faut pas faire de conclusion.

Pour cette épreuve, il est nécessaire que le candidat maîtrise bien son temps, aussi est-il suggéré le déroulement suivant:

- Lecture et analyse : 45 minutes ;
- Élaboration du plan : 15 minutes ;
- Rédaction de la synthèse et transcription sur la copie d'examen : 60 minutes.

#### Critères d'évaluation

Ils porteront sur les aspects suivants :

- Formulation d'un plan rigoureux ;
- Pertinence de l'analyse et perception de l'essentiel ;

**3) Si vous présentez aussi TREMPLIN 1 : Réflexion argumentée**

Le candidat répond en **120 à 150 mots maximum** à la question suivante :

***Sujet : Naît-on femme ou le devient-on?***

# **PASSERELLE 1 & 2**

## **EPREUVE DE SYNTHÈSE DE DOSSIER**

À partir des seuls documents ci-joints, rédigez une note de synthèse de trois pages maximum sur « **Les enjeux de la représentation des femmes dans les entreprises** ». Il est rappelé que la Synthèse doit mettre en évidence les idées essentielles du dossier, sans aucun commentaire personnel, dans le cadre d'un plan aux structures apparentes (Ire partie, A, B, Iie partie, A, B) comportant chacune un titre, et traduisant une démarche réfléchie sur l'ensemble des éléments contenus dans le dossier.

Chaque fois qu'un candidat, dans la synthèse, se réfère à un ou plusieurs documents du dossier, il doit citer entre parenthèses le – ou les – numéro(s) du – ou des – document(s) concerné(s) (exemple: doc. 1, doc. 2...).

***Durée : 2 heures***

### **Table des matières**

Doc 1 : « Parité dans les entreprises : deux lois plus tard, le « plafond de verre » persiste », Le Monde, 10/02/2016

Doc 2 : « La voix des femmes sur les enjeux économiques et sociaux au Women's Forum 2015 », Le Monde 19/10/2015

Doc 3 : « Les réseaux féminins ont-ils encore un rôle à jouer dans le monde du travail ? », Le Monde, 08/02/2016

Doc 4 : « La bataille des réseaux féminins pour ancrer la parité dans la réalité des directions d'entreprise », Le Monde, 10/02/2016

Doc 5 : « Pas de femmes, peu d'étrangers... le profil immuable des patrons du CAC 40 », Le Monde, 02/11/2015

Doc 6 : « Parité en entreprise : y a encore du taf », Libération, 28/01/2016

Doc 7 : « En entreprise, les cercles du pouvoir se féminisent », Le Monde 07/03/2015

Doc 8 : « PARITÉ: LES GRANDES ENTREPRISES PEUVENT MIEUX FAIRE », Libération, 10/02/2016

Doc 9 : « A l'heure de la parité, les grandes entreprises font du zèle pour nommer des administratrices », Challenges, 30/03/2016

Doc 10 : « Égalité homme-femme: cinq défis pour l'entreprise », L'Express, 07/03/2014

### **Document 1**

## **Parité dans les entreprises : deux lois plus tard, le « plafond de verre » persiste**

**Plus de 30 % de femmes dans les conseils d'administration ou de surveillance des entreprises du CAC 40, ces grands groupes qui figurent dans l'indice phare de la Bourse de Paris.**

**La France meilleure élève de l'Union européenne pour la parité dans les entreprises les plus capitalisées... Le rapport remis, mercredi 10 février, par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEFH) et le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (CSEP) à la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, Marisol Touraine, et à la secrétaire d'Etat aux droits des femmes, Pascale Boistard, pourrait presque donner envie de lancer un cocorico.**

Presque, car la réalité est tout autre pour les entreprises non cotées. Ou encore pour celles du secteur public, pointe le document, consulté en exclusivité par Le Monde, qui fait un rapport d'étape sur les lois Copé-Zimmermann (27 janvier 2011) et Sauvadet (12 mars 2012).

### **27,8 %**

C'est la part de femmes en 2015 dans les conseils d'administration (instance qui détermine les orientations stratégiques de la société) ou les conseils de surveillance (entité qui contrôle la gestion de la société par le directoire, sans intervention opérationnelle) dans l'ensemble des entreprises cotées françaises.

La part augmente dans les entreprises du CAC 40. Avec un pourcentage de 34,1 % en 2015 contre 10,7 % en 2009, la présence de femmes dans ces sphères de pouvoir a été multipliée par trois en six ans. Avec ce taux, la France se place en tête des pays de l'Union européenne (UE), devant la Lettonie et la Suède (32 %).

L'évolution est similaire pour les entreprises cotées au SBF120 (Société des Bourses françaises), indice boursier déterminé à partir des cotations des 120 plus grandes entreprises cotées sur le marché français : les femmes occupaient 32 % des sièges des conseils en 2015, contre 9,3 % en 2009.

Le rapport fait remarquer toutefois que peu de femmes occupent des postes de présidence de conseil ou de direction générale. Elles représentent entre 5 % et 6 % des têtes d'entreprise. En 2015, il n'y avait que trois entreprises parmi celles du SBF120 ayant un conseil présidé par une femme : Publicis, Vallourec et Virbac.

Isabelle Kocher, qui était attendue à la présidence d'Engie, serait devenue la première Française PDG d'une entreprise du CAC 40. Mais l'Etat, principal actionnaire, a finalement décidé de reconduire Gérard Mestrallet pour deux ans en tant que président non exécutif après l'échéance de son mandat actuel, en mai. De 2006 à 2008, l'Américaine Patricia Russo, avait brisé ce « plafond de verre » en devenant directrice générale du groupe Alcatel-Lucent.

### **14,2 %**

La performance est bien plus faible dans les entreprises non cotées, avec 14,2 % de femmes dans les conseils de surveillance ou d'administration. Cinq ans après la promulgation de la loi, elles ne remplissent même pas l'objectif intermédiaire, qui était de 20 % en 2014.

Les données sont en outre particulièrement difficiles à obtenir pour ces entreprises, non soumises à l'obligation de rendre publiques ce genre d'informations. Selon les mots mêmes du rapport, les entreprises non cotées « sortent complètement des radars ».

Ce « manque crucial » de données « risque de constituer un frein réel à la mise en œuvre des sanctions prévues par la loi », souligne le HCEFH. Le texte prévoit en effet, si les objectifs ne sont pas respectés en 2017, la nullité de la nomination des administrateurs et administratrices, et la suspension de leur rémunération.

Treize recommandations

Le HCEFH et le CSEP dressent une liste de recommandations pour assurer que les objectifs fixés par lois Copé-Zimmermann et Sauvadet soient atteints en 2017. Ils proposent, notamment, d'améliorer la connaissance de ces lois par les entreprises concernées, en leur rappelant leurs obligations légales.

Ainsi, l'obligation, prévue dans l'article 8 de la loi du 27 janvier 2011, de tenir des délibérations annuelles sur la politique d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes au sein de l'entreprise, est peu respectée.

Afin d'améliorer la mise en oeuvre, le HCEFH et le CSEP proposent également de créer un indicateur sur la parité au sein des conseils avec l'aide de l'Insee.

En attendant que de telles mesures soient prises, les réseaux professionnels féminins œuvrent auprès des dirigeants d'entreprises et des femmes aspirant à un mandat pour améliorer la parité dans les conseils d'administration.

#### **25 %**

C'est le pourcentage de femmes membres des conseils des établissements publics à caractère industriel et commercial et des établissements publics administratifs, organismes soumis à la loi de janvier 2011. Mais ces chiffres datent de 2013. Il n'y a pas de données suffisantes pour évaluer vraiment la part des femmes dans les conseils des entreprises publiques concernées par la loi.

Les femmes représentent en outre 31 % des membres des conseils des entreprises, cotées et non cotées, dans lesquelles l'Etat a une participation.

#### **40 %**

Pour mesurer le chemin qu'il reste à parcourir, il faut se rappeler que les lois Copé-Zimmermann et Sauvadet cherchent à atteindre la parité dans les conseils d'administration ou de surveillance, où les femmes étaient quasi inexistantes. Elles ont fixé un objectif de 40 % de femmes ou d'hommes au sein des conseils de plus de huit membres. La loi prend ainsi en compte les cas, rarissimes, où un conseil serait majoritairement féminin, et où l'entreprise serait également tenue de respecter la parité, et devrait donc nommer plus d'hommes dans son conseil pour atteindre l'objectif de 40 %. Après un palier d'étape de 20 % en 2014, l'objectif de 40 % doit être atteint en 2017.

Pour les conseils de huit membres ou moins, l'objectif est de parvenir à un écart maximal de deux entre les femmes ou les hommes.

#### **1 265**

C'est le nombre de postes d'administrateur qui devront s'ouvrir à des femmes dans les entreprises privées pour respecter les objectifs en 2017. Il faudrait 635 administratrices de plus dans les entreprises non cotées, et 630 dans les entreprises cotées, dont 48 dans le CAC40 et 150 dans le SBF120.

#### **Plus de 10 000**

C'est le nombre d'entreprises qui sont a priori concernées par les deux lois. Il n'existe pas, à proprement parler, de liste des entreprises visées. Le rapport fait état de 917 entreprises du secteur privé, mais les chiffres peuvent varier.

La tâche est encore plus compliquée pour le public. L'Insee comptabilise, en 2015, 9 615 établissements publics à caractère industriel et commercial. L'observatoire pour la parité a, de son côté, enregistré 332 établissements publics administratifs en 2010.

**Martine Forestier, Le Monde, 10/02/2016**

## Document 2

### La voix des femmes sur les enjeux économiques et sociaux au Women's Forum 2015

**« Pendant ces trois jours, oubliez tout : mari, enfants, business. Oubliez la culpabilité, profitez d'être ici pour échanger avec les autres participantes, vous ressourcer et trouver de l'énergie à ramener dans vos entreprises », a exhorté Clara Gaymard, présidente et CEO de GE France, en ouvrant la 11e édition du Women's Forum qui s'est tenu à Deauville du 14 au 16 octobre et qu'elle présidait pour la première fois, prenant la succession de Véronique Morali.**

1 500 personnes de 70 pays, dont plus de 80 % de femmes, ont participé à ce « Davos des femmes », autour du thème « Dynamiser le monde » (« Energizing the World »). Au programme, de nombreuses conférences et ateliers pour mettre en lumière la voix des femmes sur les principaux enjeux économiques et sociaux : le climat, l'environnement, la santé, l'éducation, les dernières avancées technologiques et scientifiques, le big data, la robotisation, mais aussi les réflexions autour d'une économie alternative, collaborative ou frugale, les nouveaux modes de travail à l'heure du numérique.

Ces temps forts ont été l'occasion d'écouter des personnes inspirantes et emblématiques, telles que Anousheh Ansari, ingénieure irano-américaine, première femme musulmane à avoir évolué dans la Station spatiale internationale ; la navigatrice Isabelle Autissier, première femme à avoir accompli une course autour du monde en compétition et présidente de la branche française du World Wide Fund for Nature (WWF) ; Anmeenah Gurib-Fakim, biologiste de renom et première femme présidente de l'île Maurice depuis juin 2015 ; Apollonia Poilâne, qui a repris à 18 ans l'entreprise familiale suite au décès brutal de ses parents en 2002, tout en poursuivant ses études à Harvard ; ou encore Barbara Hendricks, la cantatrice d'origine américaine très engagée dans le domaine humanitaire auprès du Haut-Commissariat aux réfugiés rattaché aux Nations unies (UNHCR). Des « rôles modèles » féminins précieux pour toutes les participantes.

#### **L'Europe de l'Ouest pourrait gagner 9 % de PIB**

Mais le Women's Forum est aussi l'opportunité de rappeler la place des femmes dans le monde, l'importance de la mixité dans les sphères de pouvoir (économique ou politique) et des combats en faveur de l'égalité hommes/femmes. Si dans les pays occidentaux, des progrès notables ont été réalisés, dans d'autres régions du monde, beaucoup reste à faire. L'étude Mc Kinsey & Company « The Power of parity : how advancing women's equality can add \$ 12 trillion to global growth » présentée, publiée en septembre, montre qu'une plus grande mixité constituerait un formidable gisement de croissance et de compétitivité dans le monde.

A l'heure actuelle, les femmes ne contribuent qu'à 37 % du produit intérieur brut (PIB) mondial, alors qu'elles représentent 50 % de la population en âge de travailler. L'Inde, l'Amérique latine, la Chine et l'Afrique subsaharienne seraient les zones où une meilleure intégration des femmes se traduirait par les hausses les plus importantes de PIB (entre 12 % et 16 %). L'Europe de l'Ouest pourrait gagner 9 % de PIB, estime Mc Kinsey.

Pour montrer que les femmes font avancer le monde, le Women's Forum récompense chaque année des femmes du monde entier pour leur création d'entreprises innovantes et socialement utiles à travers les Cartier Awards, mais aussi des femmes africaines et du pourtour méditerranéen pour leurs actions en faveur des droits des femmes à travers le prix Women for change décerné par la Fondation Orange.

De son côté, le réseau Rising Talent a pour but de distinguer chaque année en une quinzaine de femmes âgées de 26 à 40 ans du monde entier et destinées à devenir influentes sur les plans économique et social.

Deux Françaises en font partie : Julia Maris, directrice générale adjointe de DCI (Défense Conseil International), ancienne conseillère pour les affaires européennes de Jean-Yves Le Drian, ministre de la défense et Laetitia Puyfaucher, fondatrice et CEO du groupe Pelham Media (communication éditoriale et digitale). Elles bénéficieront d'un mentor pendant une année et seront mises en relation avec les femmes sélectionnées les années passées.

### **Un réseau professionnel mondial**

Mais le Women's Forum c'est aussi (et avant tout ?) un réseau professionnel à l'échelle mondiale - avec l'occasion de rencontrer des femmes des cinq continents avec, cette année, des délégations venues de Singapour, d'Afrique du sud, de Dubaï et de Tunisie - et de poursuivre les échanges une fois la parenthèse Deauville refermée. L'importance d'appartenir à des réseaux (féminins ou mixtes) est d'ailleurs régulièrement rappelée et le mentoring largement encouragé. « Le Women's Forum permet de mieux comprendre les transformations en cours et de s'inspirer de bonnes pratiques pour les intégrer dans notre business model ou dans notre façon de manager », analyse Nathalie Le Brun, directrice générale de San Marina.

« À mon retour, je vais faire un débriefing avec les femmes de mon entreprise. Toutes ces conférences et ces échanges sont très stimulants, estime Julia Maris. J'ai eu la chance d'en profiter, j'ai envie de rendre la pareille aux femmes de mon entourage professionnel ». Marion Borot, directrice des ventes province au sein du groupe Accor et membre du réseau WAAG (Women at Accor Generation) se sent « privilégiée » d'assister au Women's Forum. « C'est très inspirant. Cela me fait reconsidérer certaines de mes pratiques de management, notamment à l'égard de mes jeunes collaborateurs et imaginer d'autres façons de travailler. Je repars motivée et nourrie de toutes ces rencontres », indique-t-elle avec enthousiasme.

Et bien sûr pour les entreprises partenaires, cet événement est une excellente tribune pour présenter ce qu'elles font en faveur des femmes. Michel Landel, directeur général, administrateur et président du comité exécutif de Sodexo (420 000 salariés dans le monde) a indiqué que « les premières années de notre participation au Women's Forum ont été l'occasion pour nous d'écouter et de prendre des idées, par exemple créer un groupe de femmes au sein de l'entreprise pour qu'elles fassent davantage entendre leur voix ».

### **L'impact positif de la mixité**

Maintenant il peut annoncer que dans son entreprise les femmes représentent 38,5 % des membres du conseil d'administration et 43 % du comité exécutif du groupe. Il a également évoqué l'étude interne que Sodexo a menée et qui démontre l'impact positif de la mixité, à tout niveau hiérarchique, sur la performance au travers de différents indicateurs (la croissance interne, le résultat opérationnel, les liquidités générées, mais aussi sur l'engagement des collaborateurs et la fidélisation des clients).

« Si on y met les moyens et que l'on est déterminé, la mixité progresse, » assure Michel Landel, qui reconnaît l'influence de son séjour américain dans sa prise de conscience en faveur d'une meilleure mixité. Le leader mondial des services est d'ailleurs arrivé, pour la deuxième année consécutive, en tête du palmarès des grandes entreprises les plus vertueuses en termes de féminisation de leurs instances dirigeantes (suivi par Korian et Engie) réalisé par Ethics & Board et présenté le 8 octobre.

Quant à Mouna Sepehri, directrice déléguée à la présidence du groupe Renault, elle a rappelé que « la diversité de genre est une bonne chose à la fois pour la société et pour le business ». Elle a indiqué que 60 % de leurs clients étaient des femmes et qu'une voiture comme la Renault Captur représentait « un bel exemple de parité » puisqu'elle était issue d'équipes mixtes. « Les femmes ont représenté 47 % des décideurs impliqués dans l'ingénierie, le design, le marketing et le commercial de ce modèle ».

### **Prochains forums à Dubaï puis en Tunisie**

Des avancées qui ne peuvent que réjouir Jacqueline Franjou, directrice générale du Women's Forum depuis 2010 et qui lors de la conférence de presse de présentation de cette édition à Paris rappelait que « les discussions menées à Deauville ont contribué au vote de la loi Copé-Zimmerman en 2011 qui avait fixé pour 2014 un objectif de 20 % de femmes dans les conseils d'administration et de surveillance des entreprises et de 40 % d'ici à 2017 ».

Le Women's Forum 2015 s'est achevé avec l'intervention de la Tunisienne Wided Bouchamaoui, présidente de l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (l'UTICA, l'équivalent du Medef) et qui vient de remporter le prix Nobel de la paix 2015 (conjointement avec le syndicat UGTT, l'ordre national des avocats et la Ligue tunisienne des droits de l'homme). Son intervention s'est faite à distance, par écran interposé, car elle avait été retenue à Paris, invitée par le président François Hollande. « Tunisien n'est pas seulement une nationalité, mais c'est une voix sur le monde », a-t-elle dit. Elle a aussi lancé un appel à soutenir le processus démocratique en cours et à participer à la relance de l'économie tunisienne.

Il a d'ailleurs été décidé qu'un prochain Women's Forum se tiendrait en Tunisie, en septembre 2016 sur le thème « Nous devons réussir » (en plus d'un Forum à Dubaï en février 2016 et à Mexico en avril 2016). « La volonté du Women's Forum est de se développer dans des pays où de tels événements n'avaient jamais eu lieu



auparavant, comme nous l'avons fait en Birmanie ou au Brésil », a indiqué Jacqueline Franjou. La prochaine édition à Deauville aura lieu du 30 novembre au 2 décembre 2016.

**Gaëlle Picut, Le Monde 19/10/2015**

### **Document 3**

#### **Les réseaux féminins ont-ils encore un rôle à jouer dans le monde du travail ?**

**L'avancée de la parité dans l'entreprise n'arrête pas les réseaux « féminins ». Le 4 février s'est tenue la 4e édition du forum Réseaux et carrières au féminin, organisé par l'association Elles bougent pour faire découvrir les métiers d'ingénieurs aux jeunes femmes et les aider à préparer leur entrée dans le monde du travail.**

Elles bougent, Financi'Elles, Force Femmes, Cyberelles... Le nombre de réseaux professionnels féminins a explosé ces dernières années en France : « Entre 2007 et 2014, ils sont passés de 200 à 450 », observe Emmanuelle Gagliardi, directrice associée de Connecting WoMEN et coauteure de Réseaux au féminin (Eyrolles, 2013). Mais ont-ils toujours une raison d'être ?

Qu'ils soient nés dans les entreprises, dans les écoles, ou bien indépendants, ces réseaux se donnent tous la même mission : aider les femmes dans leur carrière en brisant les fondements du plafond de verre.

Un chantier en bonne voie, en partie grâce à leur action. « Les réseaux ont permis aux entreprises de prendre conscience du problème de la non-mixité, des questions telles que l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale, et de constituer un vivier de talents féminins », souligne Brigitte Cachon, coprésidente de Financi'Elles, une fédération qui regroupe douze réseaux d'entreprises du secteur de la banque et de l'assurance.

#### **Féminisation des instances dirigeantes en route**

Les inégalités salariales se réduisent chaque année : à poste et expérience équivalents, l'écart est passé sous la barre des 10 % en 2013, selon l'Insee. Les salaires des femmes cadres de moins de 30 ans sont « seulement » inférieurs de 5 % à celui des hommes, constate l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) dans une étude publiée en mars 2015.

La féminisation des instances dirigeantes aussi est en route, portée par la loi Copé-Zimmermann, qui impose aux entreprises de plus de 500 salariés d'avoir au moins 40 % de femmes dans leurs conseils d'administration d'ici à 2017 : aujourd'hui, plus de 34 % des membres des conseils des sociétés du CAC 40 sont des femmes, selon une étude du cabinet Russell Reynolds Associates, parue en septembre 2015.

#### **A profils identiques, l'écart de salaire approche les 10 % vers l'âge de 40 ans pour atteindre 12,5 % à partir de 50 ans**

Enfin, entreprises, pouvoirs publics et médias se sont largement emparés de la question de la parité. Les femmes aussi changent leurs comportements : « Aujourd'hui, elles s'estiment plus légitimes à revendiquer certains postes », constate Mme Gagliardi. « La mixité des métiers avance. A ParisTech, par exemple, le taux de féminisation a fait un bond de 3 % en un an », se félicite Anne-Sophie Pawlak, présidente de l'association Elles bougent.

Aujourd'hui, le chantier semble presque avancer de lui-même. Qu'est donc devenu le rôle des réseaux professionnels féminins ?

#### **Les inégalités persistent**

Les femmes continuent de gagner près de 20 % de moins que les hommes tous profils confondus, car elles occupent plus souvent des postes précaires et mal rémunérés. « Il y a une prise de conscience, mais les chiffres, eux, évoluent peu », remarque Mme Gagliardi. Les causes du plafond de verre sont spécifiques aux femmes : l'arrivée des premiers enfants « coupe » toujours la carrière des salariées, qui continuent de porter la charge de la famille.

A profils identiques, l'écart de salaire approche les 10 % vers l'âge de 40 ans pour atteindre 12,5 % à partir de 50 ans, selon l'APEC. Et si les grands groupes se penchent sur la question de la parité, c'est moins le cas des petites et moyennes entreprises, qui sont peu soumises aux contraintes législatives.

C'est aux échelons les plus élevés que les inégalités persistent. Seuls 14 % des postes de direction sont occupés par des femmes, selon une étude CSA-KPMG, parue en juin 2015. Dans les comités exécutifs, véritables lieux de décision des entreprises, la proportion de femmes était de seulement 11,8 % en 2015, d'après l'étude de Russell Reynolds Associates. Quant aux conseils d'administration, les bons résultats globaux cachent la disparité des situations entre les entreprises.

#### **Hors de l'entreprise, le combat continue**

Au-delà du CAC 40, au sein du SBF 120, 32% des membres des conseils d'administration sont des femmes, mais seules trente et une entreprises sur cent vingt atteignent l'objectif de 40 % de femmes. Le vivier de femmes candidates est largement entamé : les salariées sont pénalisées par leur manque d'expérience à l'international et sur des postes opérationnels.

Hors de l'entreprise aussi, le combat pour la parité professionnelle se poursuit. Mme Gagliardi constate, dans les écoles, que les jeunes filles n'ont pas toujours conscience du problème : « La plupart estiment que ce n'est pas un sujet pour elles ; ce n'est que lorsqu'elles arrivent sur le marché du travail que le déclic se fait. » Les blocages culturels sont, semble-t-il, les plus difficiles à résoudre.

Enfin, l'efficacité future des réseaux féminins passe aussi par la mixité. La moitié des réseaux d'entreprise fédérés par Financi'Elles s'y sont convertis (AXA, BNP, ING...). « Il faut que les hommes se rendent compte que cette cause les intéresse aussi, notamment pour mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. Sinon, on restera en marge du sujet », conclut Mme Cachon.

**Catherine Quignon, Le Monde, 08/02/2016**

## **Document 4**

### **La bataille des réseaux féminins pour ancrer la parité dans la réalité des directions d'entreprise**

**Les entreprises du CAC 40 comptent désormais 34,1 % de femmes dans leur conseil de surveillance ou d'administration. Ces grands groupes, qui figurent dans l'indice phare de la Bourse de Paris, sont en voie d'atteindre l'objectif, fixé par les lois Zimmermann (27 janvier 2011) et Sauvadet (12 mars 2012), de 40 % de femmes dans ces instances de direction en 2017.**

Mais les entreprises de taille intermédiaire (ETI), qu'elles soient cotées ou non, sont encore à la peine, note un rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEFH) et du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (CSEPFH), rendu public mercredi 10 février.

De fait, « pendant longtemps, les entreprises de taille intermédiaire ne connaissaient pas la loi, elles commencent à la découvrir », souligne Brigitte Longuet, présidente de la Fédération des femmes administrateurs (FFA). Pour l'heure, le HCEFH et le CSEPFH estiment que seulement 14,2 % de femmes composent les conseils des entreprises non cotées. Cinq ans après la promulgation de la loi, ces groupes ne remplissent même pas l'objectif intermédiaire, qui était de 20 % en 2014.

#### **« Sortir de la zone de confort »**

En plus d'avoir eu une connaissance tardive de la loi, les dirigeants des ETI accusent un manque d'habitude, estime Brigitte Longuet, elle-même administratrice chez Canal+ : « Les hommes des conseils ont l'habitude de se coopter entre eux. Ils n'ont pas encore les réflexes. »

« Les grands groupes vont passer par des cabinets de chasseurs de têtes internationaux pour recruter des administratrices. Mais les plus petites entreprises ne sollicitent pas les grands cabinets, cela leur coûterait trop cher », ajoute Dominique Druon, qui a fondé et préside le cabinet Aliath.

Cette structure accompagne et forme des candidat(e)s au poste d'administrateur et les suit les premiers temps de leur mandat. Elle travaille également avec les président(e)s d'entreprises de taille intermédiaire, cotées ou non, dans leur recherche d'administratrice pour leur conseil d'administration (CA).

« La difficulté, c'est qu'on n'agrandit pas les CA. Donc, pour améliorer la parité il faut forcément ne pas renouveler un homme. On demande aux présidents de sortir de leur zone de confort, de choisir des femmes qu'ils ne connaissent pas et sur lesquelles ils peuvent avoir des clichés », ajoute Dominique Druon. C'est pourquoi elle propose, par exemple, aux dirigeants de recruter les femmes par deux, de profils très différents : « C'est plus facile pour elles et plus facile pour le PDG de ne pas renouveler deux hommes plutôt que d'en marginaliser un seul. »

### **Donner de la visibilité**

Pour aider les dirigeants d'ETI à constituer des conseils plus paritaires, il faut aussi créer des opportunités de rencontres. C'est ainsi que la FFA a lancé le Carrefour des mandats, parrainé par la banque publique d'investissement BPI France et le Medef, le syndicat patronal, afin de faciliter une mise en relation entre entreprises et candidates.

Comme le détaille Catherine Le Hen-Ferrenbach, vice-présidente du réseau Femmes ingénieurs, qui fait partie de la FFA, chaque association membre a sélectionné cinq candidates pour faire partie d'un annuaire remis à la BPI et au Medef. La FFA organise également colloques et conférences thématiques, afin de mettre en avant ces « femmes de haut niveau, avec de belles carrières, mais sans mandat de premier plan », explique Brigitte Longuet.

« Le plus dur est d'obtenir le premier mandat d'administratrice, raconte Dominique Druon. Quand l'entreprise est bien féminisée, c'est plus simple. Pour mon premier mandat, parce qu'il y avait 35 % de femmes dans le CA, cela a été plus facile. Ensuite j'ai pu être recommandée par un administrateur indépendant pour mon deuxième mandat, dans une entreprise familiale qui n'est pas très féminisée culturellement. »

Femmes ingénieurs a, de son côté, mis en place une plateforme pour ses adhérentes, sur laquelle figurent notamment des indications pour rédiger un CV orienté pour un poste d'administrateur. Une grille d'autoévaluation permet de se positionner pour identifier ses points forts. Une rencontre par an est organisée pour encourager le mentoring et permettre la relecture de CV.

Plusieurs actrices des réseaux féminins soulignent aussi le rôle du programme de l'Essec, « Entreprendre au féminin : Women, be european board ready », qui propose une formation destinée à « armer les femmes » souhaitant accéder à des mandats d'administratrice.

### **« On prend nos places, qu'on ne nous donnait pas avant, mais qu'on mérite »**

« Il y a quelques années, les femmes n'osaient pas se mettre en avant. C'est moins vrai aujourd'hui, constate Catherine Le Hen-Ferrenbach. Les mouvements de promotion interne dans les "comex" (comités exécutifs) et "codir" (comités de direction) commencent dans les petites et moyennes entreprises. Et les conseils d'administration qui ont des femmes s'aperçoivent que cette diversité apporte quelque chose de positif. »

Le Peterson Institute for international economics a publié, le 8 février, une étude suggérant que la féminisation des directions encourage la performance économique des entreprises, grâce notamment à une plus grande diversité de compétences. Les auteurs ont étudié près de 22 000 entreprises dans 91 pays.

En France, la loi Copé-Zimmermann, en poussant l'arrivée des femmes dans les conseils, « a permis d'améliorer ces CA, de chercher la performance au lieu de chercher les amis », assure Brigitte Longuet, pour qui « un mouvement de fond » est engagé, même si d'autres combats restent à mener, comme l'égalité salariale ou la parité dans les comex et les codir.

Elle balaie l'accusation, qui pourrait peser sur les nouvelles administratrices, d'un manque de légitimité à cause des quotas :

« Quand on est dans un conseil d'administration, on travaille tous ensemble. Oui, nous sommes une "génération quotas", forcément il y a un déficit de légitimité. Mais les femmes méritent ces places. On prend nos places, ce sont les nôtres, qu'on ne nous donnait pas avant, mais qu'on mérite. Nous sommes là parce que nous le méritons. »

**Marine Forestier, Le Monde, 10/02/2016**

## Document 5

### **Pas de femmes, peu d'étrangers... le profil immuable des patrons du CAC 40**

**Le 22 octobre 2014, deux jours après la mort de Christophe de Margerie dans un accident d'avion sur le tarmac de l'aéroport de Vnukovo, à Moscou, le nom de son successeur à la tête du groupe Total est publiquement annoncé : ce sera Patrick Pouyanné, ancien responsable de la branche raffinage-chimie du géant pétrolier français.**

Entré chez Total par sa filière angolaise en 1997, Patrick Pouyanné correspond au profil « type » du dirigeant d'une entreprise du CAC 40, l'indice des principales capitalisations boursières françaises : un homme, plutôt âgé et passé par de grandes écoles. En l'occurrence, le nouveau patron de Total, né en 1963, est diplômé de polytechnique et ingénieur du corps des mines.

L'exemple de M. Pouyanné n'est pas un cas isolé. Il illustre le manque de diversité du « corps » dirigeant en France. Ce que confirme - s'il le fallait - l'analyse des mouvements survenus au sein des directions des entreprises du CAC 40 au cours de l'année écoulée.

#### **Des profils homogènes**

Entre les mois d'octobre 2014 et d'octobre 2015, on recense 50 hommes passés par les directions générales des firmes du CAC 40, sachant que neuf directions ont été renouvelées et que PSA est revenu dans l'indice.

#### **Leurs profils demeurent assez homogènes :**

##### **Pas de femmes**

Aucune des 40 entreprises cotées composant l'indice boursier n'a de femme à sa tête. Isabelle Kocher, qui doit succéder à Gérard Mestrallet à la tête d'Engie - anciennement GDF Suez - en 2016, devrait être la première à rejoindre ce club très exclusif des PDG du CAC 40, près de 30 ans après la création de l'indice phare de la Bourse de Paris.

La loi dite « Copé Zimmermann » impose de fait qu'au moins 40 % des administrateurs des entreprises cotées en bourse soient des femmes. Cette obligation prendra effet au 1er janvier 2017.

Au sein du CAC 40, les femmes occupent, au total, un tiers des sièges d'administrateurs. L'objectif de 40 % est déjà atteint dans neuf entreprises – Alstom, Engie, PSA Peugeot Citroën notamment.

A titre de comparaison, à Londres, les entreprises membres du « footsie » – FTSE 100 – comptent sept femmes « CEO » ou « chief executive officer ». Aux Etats-Unis, elles sont 24 à diriger des entreprises cotées dans l'indice S&P 500.

##### **Peu d'étrangers**

Les patrons d'origine étrangère restent rares au sein du CAC 40. On en compte trois : l'Indien Lakshmi Mittal (Arcelor Mittal), l'Allemand Thomas Enders (Airbus) et le Portugais Carlos Tavares (PSA).

Des dirigeants relativement âgés

Dans sa dernière « étude de la gouvernance des sociétés du CAC 40 », l'agence de conseil en communication Image 7 relève également que l'âge moyen des administrateurs est de 59,3 ans. Au sein du groupe Capgemini, cette moyenne culmine à 64,7 ans.

L'arrivée d'Alexandre Ricard à la tête du groupe (fondé par son grand-père) Pernod-Ricard fait un peu baisser la moyenne d'âge des PDG du CAC 40 : à seulement 43 ans, il a huit ans d'écart avec le second plus jeune, Emmanuel Faber (Danone), né en 1964.

##### **Le poids des grandes écoles**

Stéphane Richard (Orange), Henri de Castries (AXA) et Bruno Lafont (Lafarge) ont tous les trois suivi un parcours identique, passant des bancs de l'Ecole des hautes études commerciales de Paris (HEC) à ceux de l'Ecole nationale de l'administration (ENA).

A elles deux, ces écoles ont d'ailleurs accueilli 12 des 40 dirigeants actuels des entreprises du CAC 40. Avec l'Ecole polytechnique et l'Ecole des mines de Paris, elles forment un carré d'institutions qui a formé plus de la moitié des grands patrons.

Il existe toutefois des cursus plus « variés », tournés vers l'international, parmi les dirigeants du CAC 40. Le patron de Publicis Maurice Lévy possède un diplôme en informatique de l'université du New Jersey, quand le Franco-Américain Eric Olsen, président du groupe Lafarge, cumule un passage à l'université du Colorado et à HEC Paris.

L'actionnaire majoritaire du groupe Vivendi, Vincent Bolloré, a lui préféré le cursus public, en obtenant son diplôme de droits des affaires à l'université Paris X.

Sur ce critère, Martin Bouygues reste une exception : en place depuis 1989, le fils cadet de Francis Bouygues n'a pas effectué d'études supérieures.

**Simon Auffret, Le Monde, 02/11/2015**

## **Document 6**

### **Parité en entreprise : y a encore du taf**

**Les femmes gagnent un salaire en moyenne 24% inférieur à celui des hommes. Une disparité que le gouvernement et les entreprises essaient**

#### **Parité en entreprise : y a encore du taf**

Faut-il s'en réjouir ? En France, l'écart de salaire entre hommes et femmes est à la baisse. Entre 2008 et 2013, il a baissé de 1,7 point, selon Eurostat. Mais les disparités restent importantes. En 2013, les femmes gagnaient en moyenne 24 % de moins que les hommes. Chiffre qui passe à 9,9 % lorsque la comparaison est faite à secteur d'activité, âge, catégorie socioprofessionnelle et temps de travail identiques. Dans l'entourage de Pascale Boistard, la secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, on trouve quelques raisons d'applaudir : «En France, deux tiers des femmes en âge de travailler ont un emploi et l'écart de taux d'emploi entre les femmes et les hommes est plus faible chez nous que dans le reste de l'Europe. [11,6 % dans l'UE, 8,1 % en France ndr].» Sauf qu'aujourd'hui, seuls 17 % des métiers sont considérés comme mixtes, c'est-à-dire comportant entre 40% et 60% des deux sexes. Ce qui, reconnaît ce proche du dossier, «joue sur les salaires, car tous les secteurs n'ont pas les mêmes niveaux de rémunération. Aujourd'hui, les femmes sont davantage à temps partiel, sur des métiers moins qualifiés et dans des secteurs qui paient moins». Un cumul qui explique, en grande partie, les disparités salariales. Car une part de ces inégalités «inexpliquées» demeure. Des disparités que le gouvernement tente d'effacer par des mesures plus ou moins efficaces.

#### **Sanctionner les boîtes ne jouant pas le jeu**

«Najat Vallaud-Belkacem a été la première à condamner les entreprises qui ne respectaient pas l'égalité salariale, souligne Marie Donzel, consultante en égalité hommes-femmes. Cela a été un signal fort envoyé aux entreprises». Dans sa loi du 4 août 2014 «pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes», l'ex-ministre des Droits des femmes a, en effet, serré la vis des entreprises de plus de 50 salariés sur le sujet. Désormais, celles qui ne rempliront pas leurs obligations - réaliser un diagnostic des écarts de situations et établir un plan d'action ou un accord relatif à l'égalité professionnelle - s'exposent à une pénalité, fixée au maximum à 1 % de la masse salariale. Elles risquent aussi d'être privées d'accès aux marchés publics. Une menace qui semble fonctionner : à ce jour, 83 % des entreprises de plus de 1 000 salariés sont dotées d'un plan ou un accord. 2 045 entreprises ont par ailleurs été mises en demeure et 82 d'entre elles ont dû payer une amende. Trop peu pour l'association Osez le féminisme ! qui regrette que les sanctions restent «très théoriques», et surtout, que les noms des entreprises condamnées ne puissent être publiés. Autre grief des féministes : les modifications apportées par la loi de l'ex-ministre du Travail, qui ont, selon elles, vidé le texte de 2014 de sa substance.

#### **Ouvrir les conseils d'administration aux femmes**

C'est l'objet de la loi dite «Copé-Zimmermann», confirmée par la loi de 2014. Les grandes entreprises ont pour obligation d'ouvrir leur CA à au moins 40 % de femmes d'ici 2017. Les entreprises de 250 à 499 salariés et ayant plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires ont, elles, jusqu'à 2020 pour y arriver. Les établissements publics, doivent aussi ouvrir leurs postes de cadre dirigeant à 40 % de femmes d'ici 2017.

Une mesure pas toujours bien comprise, car beaucoup de femmes ne veulent pas être des «femmes quotas», pointe Marie Donzel. Sauf qu'elle a joué un rôle central dans les entreprises, poursuit-elle : «Cela a entraîné une énorme prise de conscience au niveau de tous les échelons de l'entreprise». Reste qu'il y a encore du boulot. «On a passé un premier pallier à 20 % en 2014, et nous sommes aujourd'hui à 32 % dans les grandes entreprises. Mais j'ai peur que le seuil des 40 % soit difficile à atteindre d'ici deux ans, car les femmes ont pris du retard dans leur carrière et ne sont pas encore suffisamment nombreuses à être en position d'accéder à de tels postes», souligne Donzel. «Les inégalités dans le travail ne peuvent pas être réglées que par la loi, car la logique des discriminations est bien plus insidieuse», ajoute Osez le féminisme!

#### **Encourager une meilleure gestion des temps de vie**

«Ces questions se sont beaucoup développées dans les années 60. Mais cela a été un peu piégeux pour les femmes, car, au cours des décennies suivantes, elles ont surtout été encouragées à choisir le temps partiel», raconte Donzel. Jusqu'à ce que la question soit intégrée à une politique d'égalité professionnelle plus large (réformer des modes de garde de la petite enfance, amélioration de la répartition des tâches domestiques, politique d'articulation des temps privés et professionnels), visant aussi les hommes. Exemple avec la réforme du congé parental, en 2013, pour les inciter à s'occuper davantage des enfants. Une mesure efficace, à condition que les entreprises jouent le jeu.

#### **Lutter contre les préjugés**

«Le combat contre les stéréotypes passe d'abord par l'éducation», explique Osez le féminisme! D'où le travail du ministère de l'Éducation nationale, pour valoriser la mixité, mis en avant par Boistard. Côté entreprise, des efforts sont aussi faits en ce sens. Avec plus ou moins de succès. Exemple avec les formations à destination des femmes pour renforcer leur confiance en elles. «Si c'est bien fait, cela peut être utile, mais cela ne peut pas être la seule réponse», pointe Osez le féminisme!! Il ne faut pas laisser les femmes croire qu'elles sont responsables de leur situation.»

**Amandine Cailhol, Libération, 28/01/2016**

### **Document 7**

#### **En entreprise, les cercles du pouvoir se féminisent**

**Chasseurs de têtes ? De jupons plutôt. Une bonne part de l'activité des cabinets de recrutement consiste ces temps-ci à aider les entreprises à féminiser leur conseil d'administration, comme l'exige la loi Copé-Zimmermann de janvier 2011.**

L'échéance a été fixée au 1er janvier 2017 pour atteindre un quota de 40 % de femmes dans ces instances. Sur le site de Her Value, un cabinet de recrutement lyonnais, le compteur tourne, inexorable : dimanche 8 mars 2015, Journée internationale des droits des femmes, il restera exactement 664 jours avant cette échéance.

Devront s'y plier les entreprises moyennes et grandes et les sociétés cotées, déjà tenues par un quota de 20 % depuis 2014, mais aussi toutes les PME (au-dessus de 250 salariés et de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires), ainsi qu'une partie du secteur public.

« Il va falloir trouver des milliers d'administratrices pour les PME, les fondations, les établissements publics ou les chambres de commerce dont beaucoup n'ont pas réalisé qu'ils tombaient sous le coup de la réglementation », préviennent Lucille Desjonquères et Michel Dumont, du cabinet de recrutement Leyders Associates, à l'initiative de Femmes au cœur des conseils.

#### **Améliorer la gouvernance**

Pendant quinze mois, ils ont auditionné des candidates afin de constituer un fichier très sélect de 700 femmes. « Pour nous, il ne s'agit pas de féminisation à proprement parler, mais plutôt d'améliorer l'équilibre des instances de gouvernance. Nous cherchons à diversifier les profils », insiste Alain Clot, membre du comité de pilotage de ce projet.

« Souvent, les femmes n'ont pas peur de jouer les Candide en posant des questions et cela peut s'avérer utile dans un débat », abonde Sandra Esquiva-Hesse, créatrice du cabinet d'avocats SEH Legal et l'une de ces impétrantes : « J'arrive à un moment de ma carrière où j'ai envie d'aider des patrons de PME. »

« Des femmes ultra-diplômées, très compétentes, on n'a pas de mal à en trouver et les dirigeants qui ont féminisé leur conseil sont ravis », embraye Sidonie Mérieux, qui a créé Her Value pour aider les entreprises lyonnaises à trouver « la femme ». « Mais il n'y a pas assez de directrices générales, ce qui était souvent le critère de recrutement dans les conseils. Il faut donc repositionner le curseur vers une compétence sectorielle, une carrière », poursuit celle qui siège au conseil d'administration de l'Olympique lyonnais.

Certes, les « patronnes » restent très recherchées. En particulier dans le secteur Internet. « J'ai été sollicitée mais j'ai refusé car c'était trop chronophage », avoue Hélène Boulet-Supeau, directrice générale de Sarenza, numéro un de la chaussure en ligne. Elle ne ferme pas la porte pour autant : « Si j'ai une proposition où je sens que je peux créer de la valeur, je ne dirai pas non. »

De son côté, Nathalie Mesny, qui a occupé des postes de direction dans le secteur de la distribution – le dernier en date chez le vendeur de jouets en ligne Oxybul éveil et jeux –, a intégré, en janvier 2014, le conseil de Leroy-Merlin France. Et elle avoue d'autres contacts.

Ce mouvement d'ampleur, qui s'appuie sur des réseaux, des formations, comme celle de l'Institut français des administrateurs (IFA), se structure peu à peu. Avec le soutien, d'ailleurs, de grands patrons, dont certains encouragent leurs cadres sup à prendre des mandats externes pour booster leur carrière.

Car si, dans les grandes entreprises, la mixité s'est améliorée au niveau des conseils d'administration, elle reste limitée dans les états-majors. Selon l'étude réalisée par le cabinet de chasseurs de têtes Spencer Stuart, publiée en septembre 2014, les femmes occupent 31 % des 225 sièges d'administrateurs au sein du CAC 40 (contre 16,7 % en 2010). A comparer avec 10 % seulement des postes dans les états-majors.

D'où les efforts déployés par nombre de « boîtes d'ingénieurs » tricolores, où les femmes sont finalement aussi peu représentées en haut qu'en bas de la pyramide, pour écorner la dominante XY.

« Les entreprises ont besoin, dans leur direction, d'équipes soudées et de personnes qui apportent des idées variées permettant de faire le tour des problèmes de manière exhaustive. C'est la diversité au sens large », assure Claire Pardini, DRH et seule représentante féminine au comité exécutif de Saint-Gobain. Et d'ajouter : « Dans ce cadre, nous avons engagé un programme volontariste visant à féminiser d'avantage l'entreprise. En particulier, nous éliminons les biais involontaires qui défavorisent les femmes dans les parcours de carrière et les systèmes d'évaluation. » Désormais, 17 % des « hauts potentiels » chez le verrier sont des femmes, contre 6 % en 2009. L'une d'entre elles vient d'ailleurs de faire son entrée dans le comité de direction générale.

#### « Hésitation »

A noter aussi que 56 % des femmes des « comex », les instances exécutives des entreprises, sont des DRH, des directrices de la communication, des directrices juridiques ou des secrétaires générales. « Au niveau des conseils, ces expertises sont moins prisées. En revanche, les directrices financières sont recherchées, pour entrer au comité d'audit, ainsi que les responsables d'activité ou de pays », détaille un expert du recrutement des administrateurs.

Isabelle Kocher, ex-directrice financière de GDF Suez et numéro deux du groupe gazier, a ainsi rejoint le board d'Axa dès 2014. Quant à Cécile Cabanis, promue directrice générale finance de Danone, en décembre 2014, elle figure en bonne place dans les fichiers des chasseurs de têtes.

Si les nominations de « femmes de », comme celles, en 2010, de Bernadette Chirac chez LVMH et de Florence Woerth chez Hermès, ont fait hausser les sourcils, les processus de sélection se sont professionnalisés. « Le copinage, un ami d'ami qui appelle, cela se voit de moins en moins », témoigne une vieille routière.

« Mon entrée au conseil d'Arkema s'est opérée à la suite d'une mission confiée à un chasseur de têtes », relate Isabelle Boccon-Gibod, ancienne patronne du papetier Sequana, qui a aussi rejoint, en 2014, le board de l'entreprise de recyclage Paprec. Selon elle, « il y a beaucoup de femmes compétentes, crédibles et demandeuses. Mais il reste une hésitation à leur confier un premier mandat ».

Du coup, la gent féminine a aussi ses « cumulardes », à l'image de Pascale Sourisse (Thales), qui siège déjà chez Vinci, Renault et désormais Areva. Ou Yseulys Costes, fondatrice et PDG de 1000mercis, une agence de

marketing interactif, que l'on s'arrache chez Kering, Vivendi et SEB. En attendant que les promotions de femmes ayant fait leurs armes auprès des dirigeants de PME prennent le relais

**Isabelle Chaperon, Le Monde 07/03/2015**

## **Document 8**

### **PARITE: LES GRANDES ENTREPRISES PEUVENT MIEUX FAIRE**

**Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes et le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle mesurent l'application des lois de 2011 et 2012 sur la parité dans un rapport rendu public ce mercredi.**

Voyons le verre à moitié plein : entre 2009 et 2010, la part des femmes dans les conseils d'administration et de surveillance des entreprises cotées en Bourse a triplé, atteignant désormais 28%, selon un rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEFH) et du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle (CSEP). Remis ce mercredi à la secrétaire d'Etat aux droits des femmes, Pascale Boistard, ces travaux dressent un bilan de l'application des lois de janvier 2011 et de mars 2012 en matière de parité en entreprise. Sauf que selon ces textes, *«la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 40%»* dans les sociétés cotées en Bourse et dans les grandes entreprises publiques.

#### **«Stratégies de contournement»**

Malgré des progrès notables, le compte, donc, n'y est pas encore : le rapport observe qu'un premier palier, fixé à 20% pour 2014, a été atteint *«sans difficultés majeures»*, mais se montre plus sceptique sur cet objectif des 40%, censé être atteint d'ici à l'année prochaine. Pas dupes, ses auteurs soupçonnent également que certaines de ces grandes entreprises ne se livrent à des *«stratégies de contournement»* de leurs obligations en la matière, comme diminuer le nombre de membres du conseil pour faire gonfler artificiellement la part de femmes, ou encore changer leurs statuts juridiques.

Dans le détail, les firmes du CAC 40 ne s'en sortent pas si mal : la proportion de femmes y atteint 34,1%, contre 10,7% six ans plus tôt... Mais *«aucune entreprise du CAC 40 n'est aujourd'hui dirigée par une femme»*, relève le rapport. Pourtant, cette révolution a bien failli avoir lieu, avec la nomination pressentie d'Isabelle Kocher à la tête d'Engie. Las, début février, c'est finalement l'actuel PDG, Gérard Mestrallet, pourtant atteint par la limite d'âge (67 ans) qui lui a été préféré par le principal actionnaire : l'Etat.

#### **Méconnaissance de la loi**

Les entreprises non cotées mais visées par la loi (dont le chiffre d'affaires dépasse les 50 millions d'euros et qui comptent plus de 500 salariés) portent le bonnet d'âne, avec seulement 14,2% de femmes en haut de la pyramide en 2015.

Selon le Haut Conseil à l'égalité et le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle, si la parité peine à s'imposer, c'est la faute à une *«relative méconnaissance des dispositions législatives en la matière»*, ainsi qu'à une *«absence de pilotage des pouvoirs publics en ce qui concerne le suivi et de contrôle de la mise en œuvre de ces lois»*. Pour progresser, les deux institutions préconisent notamment d'élaborer des instruments de mesure de la parité, d'encourager les *«programmes de création d'entreprises par des femmes et de mixité des métiers»*, et de s'assurer de l'effectivité des sanctions dès 2017 : nullité des nominations non conformes et suspension des rémunérations.

**Virginie Ballet, Libération, 10/02/2016**



## Document 9

### A l'heure de la parité, les grandes entreprises font du zèle pour nommer des administratrices

Cherchez la femme! A l'approche de la saison des assemblées générales, les grandes entreprises redoublent d'efforts pour trouver des administratrices, alors que la loi leur impose d'avoir au moins 40% de femmes dans leur conseil d'administration d'ici à 2017.

Aujourd'hui, "les rares postes qui se libèrent dans les conseils d'administration sont en général pour les femmes", constate auprès de l'AFP Marc Sanglé-Ferrière, directeur général du bureau parisien du cabinet de chasseurs de tête Russell Reynolds Associates.

La raison ? Une loi adoptée en 2011 oblige les entreprises de 500 salariés et plus, dont le chiffre d'affaires est égal ou supérieur à 50 millions d'euros, à avoir, à l'issue des assemblées générales de 2017, au minimum 40% de femmes au sein de leur conseil d'administration (CA) si celui-ci compte plus de huit personnes, sous peine de voir annulées toutes les nouvelles nominations masculines et de voir suspendus les jetons de présence.

Le code de bonne gouvernance de l'Afep-Medef imposait lui ce quota dès 2016.

Dans ce contexte, la recherche de candidates se fait plus fébrile et les requêtes des entreprises auprès des spécialistes en recrutement se multiplient.

Cette préoccupation va être "très importante jusqu'aux assemblées générales de 2017", souligne M. Sanglé-Ferrière. "Ensuite, les conseils seront équilibrés et il y aura moins de pression", pronostique-t-il.

Clara Gaymard, Laurence Boone, Isabelle Courville... Cette année, les propositions de nominations aux prochaines assemblées générales concernent pour une "bonne moitié" des femmes, soit autant que l'an dernier, indique Bénédicte Hautefort, éditrice de l'Hebdo des AG.

L'objectif de 40% semble en passe d'être atteint, du moins parmi les plus grandes entreprises françaises cotées.

Selon une étude de Russell Reynolds Associates publiée en septembre, les conseils d'administration des entreprises du CAC 40 comptaient en moyenne 35% de femmes en 2015 et ceux des entreprises du SBF 120 (indice regroupant les 120 plus grands groupes cotés en France), hors CAC 40, en comptaient 32%.

Certains groupes figurent déjà parmi les très bons élèves, à l'image de l'énergéticien Engie ou des banques BNP Paribas et Société Générale, avec des taux de 50% ou plus.

D'autres sont encore à la traîne, comme le constructeur aéronautique Airbus, qui propose toutefois cette année l'entrée à son CA de la directrice générale déléguée du distributeur de matériel électrique Rexel Catherine Guillouard et de la membre du directoire de l'opérateur allemand de télécoms Deutsche Telekom, Claudia Nemat, ce qui fera passer son taux de féminisation à 25%.

- Les ETI à la traîne -

Dans l'ensemble, "dans les grandes entreprises, ce n'est plus un problème", assure à l'AFP Brigitte Longuet, présidente de la Fédération des femmes administrateurs.

En revanche, "dans les entreprises de taille intermédiaire, ce n'est pas la même chose", ajoute-t-elle.

"Elles sont souvent moins au fait des évolutions de la gouvernance", explique Mme Longuet. Par ailleurs, "les chefs d'entreprises essaient de trouver des personnes qu'ils connaissent déjà, en qui ils ont confiance", ajoute-

t-elle. Or, dans des réseaux traditionnellement dominés par les mâles, les femmes ont du mal à trouver leur place.

Ce qui explique leur recours, sans doute plus fréquent, à des cabinets de chasseurs de tête pour se faire connaître, selon Mme Hautefort.

De fait, "les administratrices qui entrent dans les CA sont vraiment choisies pour leur profil", déclare-t-elle.

Parmi les heureuses élues, "il y a pas mal de femmes qui ont été directrices financières ou qui viennent du monde du digital", un atout aujourd'hui alors que les entreprises doivent s'adapter au numérique, indique M. Sanglé-Ferrière.

Il y a en revanche "une pénurie de femmes qui ont une expérience de PDG", un des profils pourtant largement recherché par les entreprises pour leurs CA, poursuit-il.

Pour cette raison, notamment, certaines femmes sont sollicitées par plusieurs CA. Clara Gaymard, ex-présidente de la branche française du conglomérat américain General Electric, déjà administratrice chez Veolia, a ainsi été sollicitée pour entrer aux CA de LVMH, Danone et Bouygues.

## **Challenges, 30/03/2016**

### **Document 10**

#### **Égalité homme-femme: cinq défis pour l'entreprise**

**Salaire, féminisation des métiers, évolution professionnelle, présence dans les instances de direction, diffusion des bonnes pratiques dans les PME: tour d'horizon des progrès et des points de blocage.**

En dépit des avancées considérables, la parité peine encore à s'incarner dans la réalité. Premier challenge: l'égalité salariale. "Nombre d'entreprises ont opéré des rattrapages, mais, à travail égal, les femmes n'ont pas encore partout le même salaire que les hommes", constate Muriel Pénicaud, administratrice de grands groupes et ex-DGRH de Danone. Un différentiel sur le revenu salarial net annuel en 2010 qui atteindrait encore 28% pour le privé, selon l'étude de l'Insee publiée en avril 2013.

"Ces chiffres montrent surtout que les femmes sont encore sous représentées dans les secteurs où les rémunérations sont les plus élevées. On en trouve peu dans les nouvelles technologies, les industries de pointe...", ajoute Viviane de Beaufort. La directrice du programme "Entreprendre au féminin" de l'Essec plaide, deuxième défi, pour "une plus grande mixité des métiers". Depuis vingt ans, le pourcentage de filles dans les écoles d'ingénieurs est bloqué autour de 20%.

Troisième verrou à faire sauter: l'évolution professionnelle. "Sous le double effet d'une sensibilisation et de l'introduction de *coaching* et de mentorat, de plus en plus de femmes osent s'affirmer", se félicite Martine Van Went, présidente du réseau PWN Paris. Mais, si les a priori s'estompent, la bataille n'est pas encore gagnée. Selon le premier baromètre publié en septembre dernier par le réseau de femmes de la BPCE, on compte 32% de managers au féminin dans les entreprises de plus de 20 salariés, contre 54 % d'hommes managers.

#### **La fin des réunions à 18h**

Les employeurs ont fait des efforts pour permettre aux collaboratrices de mieux concilier vie professionnelle et vie privée avec, par exemple, la fin des réunions programmées à 18 heures. Autre chantier: ne pas pénaliser celles qui ont dû se mettre en retrait pour s'occuper de leurs enfants. "D'où l'intérêt de détecter les talents non seulement chez les plus jeunes, mais aussi parmi les femmes de plus de 40 ans", note Viviane de Beaufort.

Cette ascension féminine au poste de management facilitera en outre, quatrième challenge, leur plus grande représentation dans les instances de direction. "Sous l'effet de la loi, la proportion d'administratrices dans les entreprises du CAC 40 est aujourd'hui de 28%. Nous sommes au-dessus de l'objectif intermédiaire fixé par la loi (20% en 2014), mais encore assez loin des 40% à atteindre en 2017. Il y a cependant de plus en plus de femmes dans les viviers.

"Elles sont en revanche encore largement sous-représentées dans les comités exécutifs et les comités de direction", commente Muriel Pénicaud. PWN Paris est d'ailleurs en train de constituer une base de données de femmes en France ayant le profil requis pour entrer dans les organes de direction. Et pour les propulser vers le sommet, ce réseau tisse des liens avec le Centre des jeunes dirigeants et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) afin de trouver des "sponsors".

### **Une chance pour l'entreprise**

Dernier challenge: diffuser les bonnes pratiques au-delà des grands groupes. "Nous avons peu d'informations sur ce qui se passe dans les PME", regrette Martine Van Went. "Les inégalités persistantes montrent que la loi ne peut pas tout régler. La progression est durable quand les entreprises comprennent que la promotion des femmes n'est pas seulement une question d'équité, mais représente aussi une chance pour l'entreprise. Les études et l'expérience montrent que les entreprises avec des équipes mixtes sont plus performantes, plus robustes dans les crises, et plus innovantes", pointe Muriel Pénicaud.

"En voyant comment leurs concurrentes se positionnent, les entreprises peuvent avoir envie de les imiter, ne serait-ce que pour continuer à être attractives auprès des jeunes diplômés. C'est peut-être la nouvelle génération qui va réellement faire bouger les lignes", conclut Viviane de Beaufort.

**L'Express, 07/03/2014**

# TREMPIN 2

## ANALYSE DE TEXTES COMPARÉS

### Nature de l'épreuve.

À partir de plusieurs textes, d'environ deux pages chacun, le candidat doit :

- trouver un titre sous forme de question et l'indiquer sur sa copie
- répondre à la question en restituant seulement la pensée des auteurs. L'évaluation se portera sur l'exhaustivité de l'analyse, la clarté de l'expression et de l'ensemble de l'analyse, le respect du nombre de mots autorisé. Il s'agit d'une épreuve qui fait appel à l'esprit analytique et synthétique des candidats, invités à comparer les textes entre eux, cette analyse ne doit pas être un simple résumé ni dans une dissertation sur ces derniers. Le principe est de répondre à une question qui va orienter la réflexion des candidats : ils analyseront les textes en fonction de cette question.

### Texte 1

**À l'heure du chamboulement énergétique, l'eau est appelée à remplir pleinement son rôle de première source d'énergie renouvelable. La France fait plutôt office de bonne élève en la matière.**

L'énergie est plus que jamais au centre des enjeux actuels. La raréfaction des combustibles fossiles, l'augmentation de nos besoins en énergie et l'urgence du changement climatique, font de ce secteur l'un des plus déterminants du XXI<sup>e</sup> siècle. Et impossible désormais de lire un papier relatif au monde de l'énergie sans voir les termes mix énergétique apparaître ; les énergies renouvelables doivent peu à peu dépasser – si ce n'est remplacer – les énergies fossiles, extrêmement polluantes, voire nucléaires. Parmi elles : l'eau.

#### Une filière hydroélectrique en développement

Les fleuves, rivières, ou autres chutes d'eau, sont utilisés comme source d'énergie depuis l'Antiquité. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la naissance de la production industrielle d'électricité, les différents flux d'eau ont permis de faire fonctionner des turbines hydroélectriques couplées à des alternateurs. L'hydroélectricité était née et ne cessera depuis de se développer, jusqu'à représenter aujourd'hui plus de 16 % de la production mondiale d'électricité. Ses atouts sont connus : elle est renouvelable, bon marché et émet peu, voire pas de gaz à effet de serre.

Déjà largement exploitée en France par le groupe Electricité de France (EDF), la Société hydroélectrique du Midi (SHEM) ou encore la Compagnie nationale du Rhône (CNR), le taux d'équipement hydroélectrique reste toutefois très variable d'un continent à l'autre. Très élevée en Europe (80 %), moyen en Amérique du Nord (50 %) et faible en Amérique latine, en Afrique et en Asie (sous les 30 %), la filière possède un potentiel de développement énorme à l'heure où les besoins en électricité ne cessent d'augmenter.

Les objectifs fixés pour accroître la part des énergies renouvelables ont en effet suscité un regain d'intérêt pour le développement de l'hydroélectricité dans les régions peu exploitées ou pour de nouvelles techniques de production énergétique basées sur la valorisation des courants fluviaux de faible intensité.

Selon le dernier rapport annuel de l'Association internationale de l'hydroélectricité (IHA), le développement hydroélectrique poursuit sa forte croissance à l'échelle mondiale, boosté par une augmentation générale de la demande d'électricité et par une volonté nouvelle de produire une énergie fiable, locale, propre et bon marché. Au total, près de 36 gigawatts (GW) de capacités hydroélectriques ont été installés dans le monde en

2014, portant la capacité totale installée à 1 036 GW (soit une hausse de 2,7%), pour une production d'hydroélectricité totale pour l'année estimée à 3 900 TWh.

### **La France à la pointe de l'hydrolien**

Mais l'hydroélectricité continentale n'est plus la seule piste de développement en lien avec les ressources hydriques dont nous disposons. Les techniques de production permettant la valorisation des courants marins – énergie hydrolienne –, des vagues – houlomotrice – ou des marées – marémotrice –, et plus largement de toute l'énergie marine, se développent à un rythme soutenu depuis le début des années 2000 et promettent de jouer un rôle clé dans l'approvisionnement énergétique du XXI<sup>e</sup> siècle.

L'énergie hydrolienne, plus mature techniquement et déjà bien avancée en France pourrait s'imposer assez rapidement. L'Hexagone peut se targuer dans ce domaine d'héberger la première hydrolienne en activité raccordée au réseau électrique de l'île d'Ouessant (Finistère) depuis l'été 2015. La PME bretonne Sabella, à l'origine de cette opération, vient tout justement de récupérer cette turbine pour analyses après avoir validé avec succès une première année de tests en conditions réelles d'exploitation.

De son côté, le groupe EDF, premier producteur d'énergies renouvelables en Europe, s'est lui aussi engagé dans la filière hydrolienne en partenariat avec le fabricant DCNS et sa filiale OpenHydro. La première ferme hydrolienne au monde, Paimpol-Bréhat, mise en place récemment au large de Ploubazlanec (Côtes-d'Armor) par ces deux partenaires, poursuit sa phase d'expérimentation et servira de retour d'expérience dans le cadre d'un projet plus vaste de sept hydroliennes au large de Cherbourg (Manche). Baptisé Normandie Hydro, il sera situé dans le Raz Blanchard et affichera une puissance cumulée de 14 MW.

*« En 2018, sept turbines seront mises à l'eau dans une ferme-pilote. Nous voulons démontrer que la production d'énergie hydrolienne est possible et travailler sur son modèle économique », explique à « Ouest-France » Thierry Kalanquin, président d'OpenHydro. Pour ce faire, le fabricant de turbines sous-marines vient d'inaugurer la semaine dernière de nouveaux locaux à Cherbourg et prévoit de lancer d'ici la fin de l'année la construction d'une usine sur le port de commerce.*

En concentrant son activité sur les côtes de la Manche, le fabricant entend se positionner sur le marché français de l'hydrolien, bien sûr, mais également sur les marchés européen et international, déjà très prometteurs. *« D'ici 2022, il pourrait y avoir 150 turbines créées pour les fermes hydroliennes françaises et autant sur l'île d'Aurigny, entre Cherbourg et l'Angleterre », estime M. Kalanquin.*

### **Matthieu Guyot est chargé de mission RSE**

**Les Echos, Idées, 22/07/2016**

## **Texte 2**

### **Jared Diamond «51% de chances de sauver la planète»**

Cet Américain voit le monde en grand. Au point que ses recherches ont permis de créer une nouvelle discipline : l'histoire évolutionniste. Après avoir mis au jour l'impact de l'environnement dans la chute des civilisations avec *Effondrement*, cet infatigable voyageur explore dans son dernier essai la sagesse supposée des sociétés traditionnelles. Un grand récit renouvelé et loin des clichés.

**Il est des vocations tardives. Celle de Jared Diamond, par exemple,** qui aura attendu l'âge de la préretraite – 55 ans – pour publier son premier livre, best-seller mondial, *Le Troisième chimpanzé* (1991), consacré à l'apparition de l'homme. Jusque-là ? Ce juif américain au look d'amish compassé avait passé sa vie entre les laboratoires de biologie de l'université de Californie à Los Angeles (UCLA), où il analysait les processus de

transfert de sel dans la vésicule biliaire... et l'exploration amoureuse de la vie des oiseaux en pays papou. Rien à voir, *a priori*, avec cette nouvelle discipline qu'il a, depuis, largement contribué à inventer : l'histoire évolutionniste. Une Histoire garantie 0 % grands hommes mais avec de vrais morceaux de biologie, de géographie ou d'éthologie. Qui dépend d'abord du type de plantes poussant dans le bassin méditerranéen, des détours par lesquels passe l'idiome indo-européen ou de l'inaptitude des Vikings à communiquer avec les Inuits.

Surtout, l'histoire selon Jared Diamond est travaillée par des questions de taille XXL. Comment se fait-il que l'animal humain se soit démarqué si radicalement du chimpanzé avec qui il partage pourtant 98 % de ses gènes ? Pourquoi est-ce l'Espagne qui a conquis l'Amérique du Sud des Incas et non l'inverse ? Comment les habitants de l'île de Pâques ont-ils exploité leurs ressources écologiques jusqu'au suicide de leur civilisation ? Et, enfin, qu'avons-nous perdu, mais que nous pourrions regagner, à quitter les modes de vie tribaux pour nos actuels empires industriels ? Cette dernière question est l'enjeu de son dernier livre *Le Monde jusqu'à hier*. Il doit presque tout à la relation passionnée que Jared Diamond a entretenue toute sa vie avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée. C'est à partir de cette curiosité pour les êtres naturels, et armé de ses questions, simples mais énormes, que Jared Diamond, sans être philosophe, nous propose un nouveau grand récit.

### **Comment passer de l'étude de la vésicule biliaire à celle de l'évolution des sociétés humaines ?**

**Jared Diamond :** Ainsi résumé, je vous concède que mon parcours peut paraître bizarre ! Mais ce n'est pas exactement ainsi que cela s'est passé. Je pourrais commencer mon histoire dans ma chambre d'enfant sur le mur de laquelle, mon père, dès le début de la Seconde Guerre mondiale, avait affiché des cartes du monde : chaque soir il actualisait à l'aide d'épingles le mouvement des batailles et des armées dans le Pacifique et dans l'Atlantique. J'ai donc grandi avec la géographie au-dessus de mon lit. Et puis ma mère, pianiste, linguiste et institutrice, m'a appris à lire quand j'avais 2 ans : mon premier livre était une histoire des rois d'Angleterre. J'étais dévoré par le désir d'apprendre et j'aimais aussi expliquer à ma petite sœur les choses que j'apprenais. Autre chose sans doute décisive dans mon parcours, mes quatre années passées, étudiant, en Europe. Je me rendais compte que mes amis anglais, français, polonais, allemands avaient vu leur enfance irrémédiablement marquée par la guerre : qu'il s'agisse de l'exil, de la ruine ou de la nécessité de dormir sous les ponts pour se protéger des bombes américaines. Moi qui avais eu une jeunesse paisible, je prenais conscience que la géographie de votre lieu de naissance a des conséquences décisives sur votre destin.

### **Oui, mais la vésicule biliaire ?**

Mon père était médecin et physiologiste. À la question de savoir ce que je ferai adulte, j'avais pris l'habitude de répondre : « *Comme mon père*. » Reste qu'à Harvard et à Cambridge, avant de me spécialiser en physiologie, j'ai aussi étudié le grec, la composition musicale, la poésie lyrique russe, la géographie ou l'ornithologie. Et j'ai compris que la pratique médicale ne m'intéressait guère : je voulais me consacrer à la recherche. C'est ainsi que je suis devenu biologiste et bientôt l'un des spécialistes mondiaux de la vésicule biliaire : un organe dont le fonctionnement est très proche du rein et de l'intestin, mais bien plus simple à observer. Et puis, à 26 ans, je suis parti un été en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Je suis tombé amoureux de ce pays où je suis retourné des dizaines de fois. J'ai alors commencé à signer des articles scientifiques sur les oiseaux de Nouvelle-Guinée. L'idée d'étudier la vésicule biliaire toute ma vie était loin de me combler.

### **Quel a été le déclencheur de votre future carrière ?**

Il y en a eu deux. Un jour, en 1985, j'ai reçu un coup de téléphone m'informant qu'on m'avait décerné une bourse privée très prestigieuse m'accordant un traitement pendant cinq ans afin que je puisse étudier le sujet de mon choix, susceptible de faire progresser le champ de la connaissance. J'aurais dû sauter de joie, mais, en fait, je suis tombé pendant une semaine en dépression – pour la seule et unique fois de ma vie. Je me rendais compte qu'à bientôt 50 ans, je n'avais jusqu'ici rien fait qui puisse être utile au monde. Et très vite après sont nés mes deux fils. Ma plus grande interrogation est devenue : à quoi ressemblera le monde que mes enfants connaîtront en 2050 ? Ce qui était sûr, c'est que leur futur ne dépendrait pas de la vésicule biliaire. J'ai alors commencé à perdre tout goût pour les expériences de laboratoire et me suis intéressé à la vie des sociétés humaines.

### **Votre premier livre est consacré à comprendre ce qui a permis au « troisième chimpanzé », le futur humain, de se distinguer si radicalement des autres animaux.**

Oui, l'explication classique justifiant la supériorité évolutive de ce primate par la taille de son cerveau n'était pas convaincante : car notre troisième chimpanzé a eu ce « gros » cerveau pendant plus de deux millions d'années, alors que c'est seulement il y a soixante-dix mille ans qu'un saut quantique a eu lieu, ouvrant

l'homme à l'art et à un rythme croissant d'inventions. Mon hypothèse est que l'apparition de la capacité physiologique de la parole a été décisive. Elle est le fruit d'une mutation génétique portant sur seulement 0,1 % de nos gènes mais modifiant la structure de notre larynx, de la langue et des muscles qui leur sont associés. Cela a permis au troisième chimpanzé de prononcer des consonnes et des voyelles. Ce qui représente un avantage acquis au sens darwinien. Si un animal dispose de la possibilité de moduler cinq consonnes et sept voyelles, il pourra en venir un jour à parler de Sartre et de Camus, ou à construire la bombe atomique. Cependant, l'apparition du langage, qui a permis ce grand « bond en avant » de l'humanité, conserve une part de mystère. Les êtres humains, en moyenne, utilisent dans leurs échanges quotidiens environ un millier de mots ; le petit dictionnaire que j'ai sur mon bureau en contient cent quarante-deux mille. Cela nous place très loin devant le singe vert, qui est le mammifère disposant du plus vaste vocabulaire à l'état naturel, et qui émet seulement dix cris différents.

**«L'agriculture a été une erreur dont l'homme se remet à peine»**

**Jared Diamond**

**L'une des conclusions les plus spectaculaires de votre travail est que l'invention de l'agriculture fut la plus grosse erreur de l'humanité.**

Cette thèse heurte la croyance en un progrès linéaire. Pourtant, nous avons de nombreux éléments objectifs qui permettent d'affirmer que l'invention de l'agriculture, il y a dix mille ans, a été une catastrophe immense dans l'Histoire humaine. Encore aujourd'hui, les Bushmen du Kalahari, en Afrique australe, qui perpétuent le mode de vie des chasseurs du Néolithique, font figure de privilégiés par rapport à leurs voisins agriculteurs : ils travaillent moins, ont plus de loisirs et une alimentation saine et variée avec 2 140 calories par jour dont 93 grammes de protéines, là où les agriculteurs consomment trop de nourritures carbohydratées. Mais l'étude des squelettes qui datent du Néolithique offre des arguments bien plus éloquentes : nous pouvons affirmer qu'avec l'invention de l'agriculture, la taille des êtres humains a diminué – en Turquie et en Grèce, les hommes, qui mesuraient en moyenne 175 centimètres avant l'adoption de l'agriculture, ont rapetissé jusqu'à 160 centimètres en 3 000 avant J.-C., et, dans ces pays, ils n'ont toujours pas retrouvé leur taille d'avant ! L'espérance de vie a régressé de 36 à 19 ans dans les sociétés postagricoles. Ceci s'explique parce que l'agriculture a conduit les hommes à vivre entassés (ce qui favorise les épidémies et les maladies infectieuses), à effectuer des travaux physiques très rudes et les a rendus vulnérables à la famine en cas de mauvaises récoltes. Plus encore, les sociétés agricoles ont fortement creusé l'inégalité sociale entre hommes et femmes. Pour toutes ces raisons, j'affirme que, sur le long terme, la domestication des plantes et des animaux a été une erreur dont nous nous remettons à peine aujourd'hui.

**Vous faites de l'histoire, non à partir des archives écrites, mais de la biologie. D'où vous est venue cette idée de créer une discipline inédite, l'histoire évolutionniste ?**

Je n'avais pas de modèle, mais pas non plus le désir de faire du nouveau pour le nouveau. Simplement, je m'intéressais à beaucoup de choses. Et j'ai eu la chance de pouvoir réorienter mon parcours universitaire selon mon désir. Car la vie académique, en général, favorise l'étroitesse d'esprit. Pour l'anecdote, lorsque mes collègues physiologistes ont réalisé que je publiais des articles sur l'ornithologie, ils ont voté contre une promotion que je n'ai due qu'à la confiance du directeur du département de biologie de l'université de Californie. Et lorsque, aujourd'hui, je demande aux historiens pourquoi ils ne s'intéressent pas à mes travaux, ils me répondent que je ne travaille pas sur des archives matérielles. Mais je n'ai pas forcément besoin de savoir lire le hittite pour comprendre les débuts de l'agriculture en 8 500 av. J.-C. ! Par contre, il est nécessaire de connaître la géographie, les origines du blé, les comportements du mouton, la biologie. Par ailleurs, l'histoire évolutionniste que je défends emprunte aux sciences naturelles leurs méthodes comparatives et expérimentales. Je rapproche des sociétés très éloignées – dans l'espace ou dans le temps – afin d'éclairer leurs forces et leurs faiblesses. Et je tiens compte de toutes les variables mesurables auxquelles nous avons accès. Disons que je suis un historien comparatif sur le long terme.

**Une telle méthode vous a permis d'éclairer, avec *De l'inégalité parmi les sociétés*, le ressort de la domination des Européens. Les philosophes ont tendance à penser que c'est l'invention de la philosophie à Athènes, en 500 av. J.-C., qui a fait la différence...**

Malgré tout le respect que j'ai pour la philosophie, je vais vous décevoir. Si vous regardez les forces en présence en 3 000 av. J.-C., il était déjà clair que les peuples qui allaient conquérir le monde vivaient aux alentours du « croissant fertile » – entre les actuels Iran, Irak, Syrie, Liban ou Jordanie. Pourquoi ? Parce qu'ils avaient déjà la première écriture, la première agriculture productive, le premier État. Cet avantage, ils le

devaient à un environnement exceptionnel : une concentration de plantes – blé, pois chiche, lentille, lin –, d'espèces animales essentielles à l'agriculture et à l'alimentation, au transport et à la guerre – chiens, moutons, porcs, bovins, chevaux – et la possibilité d'échanges. Par comparaison, en Australie, vous ne trouvez aucun mammifère domesticable et une seule noix cultivable. Il n'y a donc pas de supériorité génétique de l'homme eurasiatique, mais un privilège géographique. C'est ce qui permettra à Platon de philosopher : il y a des individus aussi intelligents que lui en Nouvelle-Guinée, mais sans l'écriture, ils ne peuvent transmettre quoi que ce soit. Autrement dit, dans le processus qui mène à la domination de l'Europe sur le monde, j'ai bien peur que Platon ne soit qu'un épiphénomène tardif.

**Paru en 2005, Effondrement a marqué les esprits. Vous y étudiez l'extinction des civilisations du passé qui ont détruit leur écosystème. Cette démarche est-elle orientée par les menaces qui pèsent sur notre monde ?**

Inquiet devant les ravages écologiques actuels, j'ai en effet recherché, dans l'Histoire, des cas de civilisations qui se sont effondrées pour avoir dévasté leur ressources naturelles. Cette recherche s'est avérée fructueuse, et je suis tombé sur plusieurs cas d'écocides éloquentes. Les sédiments étudiés par les palynologues [*qui étudient les pollens*] dans les sols du Groenland nous permettent ainsi de retracer l'évolution de la société viking établie sur cette île : cette société, d'abord florissante, s'est éteinte aux alentours du XIV<sup>e</sup> siècle, à cause de mauvais choix de matières premières. Les Vikings ont largement défriché les forêts du Grand Nord, pour construire leurs maisons et se procurer du bois de chauffe – là où leurs voisins inuits, plus respectueux de l'environnement, avaient appris à utiliser du blanc de baleine pour se chauffer et s'éclairer. L'alimentation des Vikings n'était pas liée à la pêche et à la chasse, ce qui leur aurait assuré des ressources abondantes, mais également aux troupeaux qu'ils faisaient paître, qui ont brouté et piétiné les sols, favorisant l'érosion. Petit à petit, le bois et le fourrage sont venus à manquer. On trouve un scénario similaire sur l'île de Pâques. Lorsque le capitaine Cook aborde cette île en 1774, il décrit les Pascuans comme des êtres « *petits, maigres, effarouchés et misérables* ». Cette observation est étrange, quand on pense aux somptueuses statues que les Pascuans ont été capables d'ériger. L'île de Pâques a été peuplée vers l'an 900, la civilisation pascuane a connu son apogée vers 1200, mais les ressources se sont raréfiées suite à de vastes déforestations ; la radiodatation des noix de palmier montre que le palmier a disparu sur l'île autour de 1500. Lorsque les Européens y arrivent, l'île de Pâques est devenue rase et aride. Citons encore le cas de la civilisation des Anasazis, qui s'est développée dans l'actuel état du Nouveau-Mexique, aux États-Unis : cette civilisation qui a duré du début de notre ère jusqu'en 1300 a laissé de magnifiques complexes de villages troglodytes, attestant de sa prospérité, avant de les abandonner. Que s'est-il passé ? Les Anasazis ont construit un système d'irrigation des cultures très impressionnant, avec des rigoles maçonnées, mais qui n'a pas tardé à épuiser les nappes phréatiques peu profondes de la région. Finalement, les Anasazis ont dû fuir la sécheresse. Les paléo-écologistes ont pu reconstituer très précisément l'évolution de la végétation dans cette région en étudiant des dépotoirs de néotomes, c'est-à-dire les déjections des rats fossilisées, et leur contenu. Dans les dépotoirs qui datent d'avant l'an 1000, on a retrouvé des traces de pin du Colorado et de genévriers, ce qui indique la présence de forêts ; ensuite, ces traces disparaissent et la région se désertifie.

**À partir de ces exemples, devrions-nous revoir nos choix énergétiques, et notamment l'option du nucléaire ?**

Les rares accidents nucléaires, à Tchernobyl ou à Fukushima, sont inquiétants, mais notre aliénation au charbon et au pétrole est bien pire : elle cause des accidents tous les jours. Il y a des villes en Chine où, à certaines périodes, il n'est plus possible de voir ses mains tant l'atmosphère est polluée ! Quant aux éoliennes, elles sont peu productives et tuent des oiseaux. La France tire l'essentiel de son énergie de ses centrales nucléaires et n'a jamais connu d'accident. Ce qui montre qu'en étant très précautionneux et prudent, le nucléaire reste une bonne solution. Bien sûr, le problème de la gestion des déchets est grand, mais moins important que le reste.

**«Même les élites réalisent que nous vivons tous dans le même monde»**

*Jared Diamond*

**Êtes-vous plutôt optimiste ou pessimiste quant à notre capacité à surmonter la crise écologique ?**

Je vois arriver quelques nouvelles encourageantes, et d'abord une prise de conscience de plus en plus large de notre responsabilité écologique : aux États-Unis, les républicains ont fini par admettre la réalité du changement climatique provoqué par l'activité humaine. Certes, le déni des élites – protégées des désastres écologiques par leur mode de vie – est l'un des facteurs fondamentaux de l'effondrement des civilisations, mais même elles prennent conscience que nous vivons tous dans le même monde. Ainsi, je siége au conseil d'administration de la World Wildlife Fund qui a développé un partenariat avec Coca-Cola. Pourquoi ? Parce que leurs sodas, fabriqués dans quatre-vingts pays, sont surtout composés d'eau. Ils ont donc intérêt à préserver une eau



potable. De même, l'un des responsables du conseil d'administration de l'association Conservation International est le fils du fondateur de Walmart, plus grande entreprise de distribution du monde. Pourquoi ? Parce que cette association a emmené ce passionné de plongée dans un coin du Pacifique où il a été choqué de ne pas voir un seul requin en quinze jours. Depuis, Walmart s'est engagé à ne pas vendre d'espèces de poissons menacées d'extinction. Vous voyez, il y a une série de signaux, pas assez nombreux à mon goût, qui indiquent que les choses changent dans le bon sens : les grandes compagnies savent que leurs profits futurs dépendent de la préservation de l'environnement. Je réponds donc : il y a 51 % de chances que nous résolvions les problèmes du monde, et seulement 49 % que nous détruisions la planète...

### **Avez-vous des exemples montrant que les sociétés sont capables de changer radicalement ?**

Ce sera l'enjeu de mon prochain livre que j'espère sortir dans cinq ans. J'étudie tous les grands changements réussis : celui du tournant industriel du Japon à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de la réunification allemande dans les années 1990, ou la façon dont la France a affronté la décolonisation, notamment en Algérie. Or ces évolutions positives ont chaque fois été rendues possibles par un gouvernement décidé. La perspective d'un gouvernement mondial semble donc inéluctable si nous voulons véritablement affronter la crise écologique. Cela dépend en grande partie de l'attitude dans les prochaines décennies des États-Unis, ce grand point d'interrogation dans un monde qui lui-même est devenu un grand point d'interrogation.

### **Vous écrivez dans votre dernier livre, *Le Monde jusqu'à hier*, qu'il nous faut « devenir des paranoïaques constructifs ». Qu'est-ce que cela signifie ?**

C'est l'un des enseignements de mes séjours en Nouvelle-Guinée. Un jour, je m'apprêtais à monter ma tente au pied d'un grand arbre, mes guides m'ont pris pour un fou : un arbre peut tomber dans la nuit ou recevoir la foudre. Je répliquais que l'arbre était solide, que le ciel était dégagé et que le risque était donc minimal. Mais j'ai compris plus tard que lorsque vous passez des milliers de nuits dans la jungle, les risques s'accumulent. Nous nous inquiétons des grandes catastrophes – crashes aériens, accidents nucléaires, attaques terroristes –, mais les chances d'être tués ainsi sont absolument négligeables. Au contraire, les risques d'accidents domestiques s'accroissent chaque jour un peu plus. Regardez le nombre de vieilles personnes qui décèdent en glissant dans leur douche. Donc, rester vigilant dans chacun de nos gestes est essentiel : voilà ce que j'appelle la paranoïa constructive.

Propos recueillis par PHILIPPE NASSIF pour Philosophie Magazine, 27/03/2014

## **Texte 3**

### **Sols, forêts, poissons... Depuis le 8 août, l'humanité vit à crédit**

La journée mondiale du « dépassement » ne se célèbre pas, elle résonne comme un cri d'alerte. A partir du lundi 8 août, l'humanité va vivre à crédit, puisant au-delà de ce que la planète peut lui procurer comme ressources naturelles en une année. C'est la date – un peu approximative, mais édifiante – qu'a arrêtée, pour 2016, le Global Footprint Network (GFN).

Cet institut de recherches international, basé à Oakland (Californie), aux États-Unis, mène régulièrement cette campagne d'information axée sur ce jour fatidique (Earth Overshoot Day, en anglais). Ses experts estiment qu'au rythme actuel, les humains auraient besoin de l'équivalent de 1,6 Terre pour assouvir leur surconsommation globale annuelle.

Les Australiens et les Américains sont les champions de cette démesure : si tous les Terriens vivaient sur le même pied qu'eux, ils engloutiraient les bienfaits d'au moins cinq planètes. La croissance démographique est loin de justifier un tel appétit. La consommation moyenne par habitant augmente continuellement autour du globe.

### **La date funeste arrive de plus en plus tôt**

Exploitation – durable ou non – des sols agricoles, des forêts, des pâturages, des populations de poissons, sans compter l'accélération vertigineuse de l'artificialisation des terres qui bride la production de matières

organiques : ce que nous prélevons a-t-il le temps de se renouveler ? C'est ce qu'analysent les experts de GFN à partir de données émanant des Nations unies (ONU).

Pour évaluer notre empreinte écologique sur la Terre, ils prennent en compte non seulement la pression que nous exerçons sur les ressources naturelles, mais la « biocapacité » de la planète, c'est-à-dire son aptitude à se régénérer tout en absorbant les déchets. Leur diagnostic est sans appel : le jour du dépassement survient de plus en plus tôt.

En 1970, ils avaient estimé que la date funeste correspondait au 23 décembre ; en 1990, au 13 octobre ; en 2010, au 28 août : soit en moyenne quatre jours plus tôt chaque année. Le rythme semble cependant avoir légèrement ralenti ces cinq dernières années.

Maigre consolation, car cette surexploitation généralisée épuise notre capital naturel. La déforestation, l'érosion des sols, la désertification et l'appauvrissement de la biodiversité en témoignent. Mais le principal indicateur de nos excès est d'abord à chercher dans l'atmosphère, où le dioxyde de carbone s'accumule à cause de notre propension à brûler toujours plus d'énergie. Nos émissions de CO2 représentent désormais plus de 60 % de notre empreinte écologique globale.

### **La volonté politique fait défaut**

Mathis Wackernagel, cofondateur de Global Footprint Network, rappelle que l'année 2015 s'est close par l'annonce d'un accord mondial en faveur d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la Conférence de Paris sur le climat, la COP21.

Il y voit un signe encourageant pour le développement des énergies renouvelables et l'adaptation au réchauffement. La transition « va requérir de gros efforts », estime-t-il, mais elle est possible. Pour réduire notre empreinte carbone, « la seule ressource qui nous fasse véritablement défaut aujourd'hui est la volonté politique », assure-t-il.

Même constat du côté du WWF, le Fonds mondial pour la nature, l'un des vingt-cinq partenaires de cette opération. « Nous continuons à creuser notre dette écologique, constate Pascal Canfin, directeur général du WWF France. Nous devons impérativement changer de modèle de développement. La bonne nouvelle est que les solutions sont là. »

### **99 % d'électricité renouvelable**

Pour l'heure, les champions de la révolution énergétique ne sont pas légion. Le Costa Rica a été capable de fonctionner avec 99 % d'électricité renouvelable en 2015, et s'est donné pour objectif de devenir neutre en CO2 en 2021. Mais, même pour un Etat aussi vert que lui, de telles ambitions sont difficilement atteignables : l'électricité ne répond qu'à un quart des besoins du pays. Souvent cité en exemple lui aussi, le Portugal a réussi à n'avoir recours qu'à des énergies vertes pendant quatre jours consécutifs.

Et si l'effet d'entraînement venait plutôt des villes ? Dans la dynamique qui a suivi l'accord de Paris, 533 grandes cités ont décidé de mesurer leur empreinte écologique, de partager leurs données en la matière et se sont engagées à modérer leurs émissions de CO2. De New York à Tokyo en passant par Londres et Johannesburg, ce sont ainsi 621 millions de personnes qui se trouveraient potentiellement impliquées.

Enfin, le laboratoire d'idées d'Oakland suggère au grand public plusieurs résolutions bénéfiques pour la planète. L'ONG incite chacun à poster les clichés de ses bonnes actions sur Internet avec le mot-clé #pledgefortheplanet (« promesse à la planète »).

**Le Monde, 07/08/2016**

## **Texte 4**

### **Climat : la lente émergence d'une pensée globale**

L'accord sur le climat approuvé, le 12 décembre 2015, par les 195 nations participant à la conférence des Nations unies à Paris – difficile de faire plus mondial – fixe comme objectif central de contenir « l'élévation de la température mondiale de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels ».

Ne vous aventurez pas au-delà de cette limite, avait averti la Banque mondiale dans ses rapports *Turn Down the Heat* (2012-2014) : au-delà, la planète deviendrait invivable. Pour rester en deçà, on ne peut pas consommer plus du tiers des réserves prouvées de combustibles fossiles : c'est la conclusion à laquelle arrive l'Agence internationale de l'énergie (*World Energy Outlook 2012*). Les deux autres tiers doivent rester où ils sont, dans le sol. Faut-il rappeler que tant la Banque mondiale que l'Agence internationale de l'énergie sont des institutions internationales officielles, dont les prises de position doivent rester mesurées ?

### **DES TECHNOLOGIES D'ORES ET DÉJÀ DISPONIBLES, OU QUI LE SERONT PROCHAINEMENT, PERMETTENT DE SE PASSER DES COMBUSTIBLES FOSSILES PROSCRITS**

Il se fait que des technologies d'ores et déjà disponibles, ou qui le seront prochainement, permettent de se passer des combustibles fossiles proscrits. Ce peut être grâce à des économies d'énergie (dans l'immobilier, l'industrie, les transports, l'agriculture) ou à partir de sources d'énergie de substitution (essentiellement éolienne et photovoltaïque), confortées par les progrès du stockage de l'énergie. Dans l'immobilier, la conjonction de nouvelles techniques d'isolation et de climatisation, et de systèmes précis de régulation, permet des économies d'énergie spectaculaires. Pour amorcer et entretenir des réactions chimiques industrielles, des catalyseurs, identifiés par la chimie quantique, évitent de devoir fonctionner à haute température ; ils sont donc de sérieux économiseurs d'énergie.

En agriculture, les avancées de la biologie des interactions entre les plantes et leur environnement permettent de réduire progressivement la dépendance vis-à-vis des engrais chimiques ainsi que des insecticides et herbicides. La production de ces substances est très gourmande en énergie et leur utilisation tellement inefficace que plus des deux tiers des quantités appliquées s'égareront dans l'environnement en pollutions dévastatrices pour l'air, l'eau, le sol, les pollinisateurs... et le climat (sous forme d'émissions de protoxyde d'azote, N<sub>2</sub>O, dont le pouvoir de réchauffement global est 300 fois celui du CO<sub>2</sub>).

En ce qui concerne la substitution de sources d'énergie, les perspectives de rentabilité des énergies éolienne et photovoltaïque se sont, au cours des années récentes, à ce point améliorées que, rien qu'en 2015, 118 GW ont été installés, soit – et c'est une première – plus que pour la totalité des autres sources d'énergie. Les énergies éolienne et photovoltaïque ont l'avantage décisif d'être renouvelables, mais le sérieux défaut d'être intermittentes, au gré du vent ou du soleil. A ce défaut, le stockage de l'énergie peut être une réponse adaptée. Encore faut-il qu'il soit efficace, ce qui n'est pas le cas pour l'électricité. Mais les choses sont en train de changer, avec les percées technologiques des grands laboratoires nationaux américains sur des batteries de très grande taille, spécifiquement conçues pour accompagner la production d'électricité dans des centrales ; avec d'autres avancées dans des entreprises privées telles que Tesla en Californie, Sonnen en Allemagne, Saft en France, sur la base de batteries de taille habituelle de plus en plus efficaces et mises en réseau.

### **Une transition énergétique possible**

La transition énergétique et écologique indispensable à la sauvegarde du climat apparaît donc techniquement et économiquement possible. Cela ne suffit pas à en assurer la réalisation. Conservatisme des comportements, acharnement d'intérêts bousculés, mais qui restent dominants aussi longtemps que la transition n'est pas suffisamment engagée, défaillances des pouvoirs publics nationaux et faiblesse des institutions internationales : cet inventaire incite autant au pessimisme que les avancées technologiques peuvent inciter à l'optimisme. Dans ces conditions, comment effectivement enclencher la transition et en soutenir la progression ? Le livre III de *L'Ancien Régime et la Révolution* suggère des pistes. C'est là qu'Alexis de Tocqueville décrit et interprète l'extraordinaire diversité d'idées, de publications, d'échanges, de rapprochements ou de conflits, d'initiatives originales qui, sans coordination centrale, ont convergé vers la chute de l'Ancien Régime et l'émergence d'un univers différent. Sans un mouvement comparable, rien ne pourra freiner le changement climatique. Au moins ce mouvement est-il enclenché.

### **LES MILITANTS ONT DES SUCCES SIGNIFICATIFS A LEUR ACTIF, EN PARTICULIER, AVEC LE CONCOURS DE BARACK OBAMA, L'ABANDON DU PROJET D'OLEODUC KEYSTONE**

Au lendemain de l'adoption de l'accord de Paris, Bill McKibben, célèbre militant américain du climat, a lancé un appel à la mobilisation dans le *New York Times* : « *Nous devons encore élargir notre mouvement au cours des*

*années à venir, pour que l'accord de Paris soit un plancher et non un plafond de l'action pour le climat. Nous bloquerons des oléoducs, combattrons l'ouverture de mines de charbon, soutiendrons les désinvestissements à l'encontre des combustibles fossiles. Nous continuerons à affaiblir l'industrie, toute-puissante qu'elle soit, qui barre la route au progrès véritable. »* Les militants ont des succès significatifs à leur actif, en particulier – avec le concours de Barack Obama – l'abandon du projet d'oléoduc Keystone, conçu pour acheminer vers des raffineries dans l'Illinois et le Texas du pétrole extrait des sables bitumineux de l'Alberta, au Canada. Mais, face à des adversaires économiquement et politiquement dominants (avec la mainmise des industries les plus polluantes sur le Congrès des Etats-Unis), les actions seraient plus souvent décisives en conjonction avec d'autres acteurs, sur le modèle de ce qui se passe dans l'Etat du Queensland, en Australie.

Le long de la côte, il y a la Grande Barrière de corail, classée au Patrimoine mondial par l'Unesco. A quelques dizaines de kilomètres à l'intérieur des terres, il y a un bassin charbonnier inexploité, que l'on classe parmi les deux ou trois plus riches de la planète. Le gouvernement fédéral a formellement autorisé l'ouverture d'une première mine, concédée à un groupe minier indien, avec la perspective d'exporter en Inde quelque 50 millions de tonnes par an ; de quoi tuer les velléités indiennes de transition. Les ONG sont bien entendu mobilisées. La banque retenue comme chef de file d'un consortium pour le financement de l'opération s'est récusée ; d'autres l'ont suivie dans le refus de financer un projet qu'elles disent non conforme à la fois à leurs intérêts commerciaux et à l'accord de Paris. Le Trésor du Queensland (ministère des finances publiques) met en garde, dans une note interne, contre les centaines de millions de dollars de subventions publiques en jeu. Face à cette coalition de fait, le projet, considéré comme acquis il y a un an, paraît sérieusement compromis.

#### **LA MEFIANCE DES OPERATEURS FINANCIERS A L'EGARD DES COMBUSTIBLES FOSSILES TEND A SE GENERALISER, COMME LE MONTRE LA DYNAMIQUE DU MOUVEMENT DIVEST-INVEST**

La méfiance des opérateurs financiers à l'égard des combustibles fossiles tend à se généraliser, comme le montre la dynamique du mouvement Divest-Invest. Il s'agit de désinvestir des entreprises responsables d'émissions de carbone particulièrement importantes et d'investir dans des entreprises engagées dans la transition. Jusqu'en 2014, ce mouvement est resté confidentiel et d'inspiration militante ; il est maintenant massif, et les motivations financières sont affichées, alignées avec les motivations militantes. Les plus grands fonds de pension (Californie, New York, Europe du Nord) et fonds souverains (Norvège, France), deux des compagnies d'assurances mondiales majeures (Allianz, Axa), des universités, des fondations, l'Eglise anglicane et quelques autres, sont engagés. Ces investisseurs, une fois leurs portefeuilles réorientés, souhaitent que leurs nouveaux placements prospèrent ; ils deviennent ainsi des soutiens à des politiques publiques plus strictes en faveur du climat.

#### **Premiers succès judiciaires**

Même la justice est tirée dans l'arène du changement climatique. L'attorney général de l'Etat de New York a engagé des poursuites contre Peabody Energy (premier producteur américain de charbon) et contre ExxonMobil. Il leur reproche d'avoir trompé leurs actionnaires en dissimulant les résultats d'études réalisées par leurs propres scientifiques, lesquels montrent les effets potentiellement très négatifs du changement climatique sur leurs activités et leur rentabilité. Des citoyens aussi – parfois des adolescents, comme au Texas – engagent des procédures judiciaires à l'encontre d'autorités publiques qui négligent ou refusent d'assurer leur protection contre les conséquences du changement climatique. Des premiers succès ont été obtenus dans des pays aussi différents que les Etats-Unis, le Pakistan et les Pays-Bas.

#### **LA COOPERATION ENTRE ETATS SOUVERAINS ET L'ACTION DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES POUR MAITRISER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE RESTENT TRES INSUFFISANTES**

La coopération entre Etats souverains et l'action des institutions internationales pour maîtriser le changement climatique – menace commune, mondiale, par excellence – restent très insuffisantes, en dépit des succès de la conférence de Paris. Cela n'empêche cependant pas des autorités publiques – grandes villes, provinces ou Etats dans des pays fédérés, et même certains Etats souverains – de prendre des initiatives significatives. Certaines visent à pallier une faiblesse grave de l'accord de Paris : il ne fait que du bout des lèvres référence à l'application du principe pollueur-payeur aux émissions de gaz à effet de serre, CO<sub>2</sub> en particulier. La Suède, elle, a ouvert la voie dès 1991, et applique aujourd'hui une taxe de 117 euros par tonne de CO<sub>2</sub> émise ; cette mesure extraordinaire s'inscrit dans un ensemble de politiques publiques qui font de la Suède le pays le plus

avancé sur le chemin de la transition, tout en étant un des pays les plus prospères et les moins inégalitaires du monde.

D'autres pays d'Europe du Nord suivent la même voie à une certaine distance. En Amérique du Nord, c'est la Colombie-Britannique qui a pris l'initiative ; elle vient d'être imitée par l'Alberta, pourtant terre de schistes bitumineux. La Californie, le Québec, l'Ontario préfèrent organiser un marché de droits d'émission ; cette approche a aussi les faveurs de la Chine. Rien que de petites histoires – aussi sympathiques soient-elles – au regard de l'énormité des obstacles à surmonter ? Ou peut-on avoir le regard de l'écrivaine biélorusse Svetlana Alexievitch : « *Dans mes livres, les gens racontent leurs petites histoires particulières, et la grande histoire est racontée tout au long* » (conférence Nobel, Stockholm, 2015) ? En tout cas, le temps presse : au rythme où l'humanité émet des gaz à effet de serre, elle aura, dans moins de vingt ans, franchi la limite au-delà de laquelle le pire est attendu.

**Claude Henry**, physicien devenu économiste, a travaillé à l'Ecole polytechnique pendant plus de trente ans comme professeur et directeur du laboratoire d'économétrie. De 1997 à 2002, il a servi au Conseil d'analyse économique, sous l'autorité du premier ministre, Lionel Jospin. Il est actuellement professeur à l'université Columbia (New York) et président du conseil scientifique de l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri, Sciences Po)

**Le Monde, 22/07/2016**

## Texte 5

### **Anthropocène. Quand l'humain change d'ère**

Cette notion est au cœur des controverses sur l'environnement. Mais en affirmant que notre activité façonne la géologie – et le monde –, qu'avait en tête son créateur, l'ingénieur Paul Crutzen ?

**Du grec *anthropos* (« humain ») et *kainos* (« récent »)**, l'Anthropocène désigne la nouvelle ère géologique dominée par les humains qui seraient devenus, au travers de l'impact de leurs activités sur les sols, les airs et les mers, une force géologique à part entière. Faisant suite à l'Holocène qui désigne la période postglaciaire de réchauffement qui court sur les dix à douze mille dernières années, l'Anthropocène marque ce moment où les hommes sont devenus les artisans et non plus seulement les habitants de la Terre. Pour la première fois dans l'échelle des temps géologiques, notre époque ne serait plus définie par des événements principalement naturels mais par l'effet de l'activité humaine sur l'évolution de l'écosystème, un effet suffisamment puissant pour en modifier la trajectoire. Discutée par une grande partie de la communauté scientifique, l'hypothèse n'a cependant pas encore été officiellement intégrée dans l'échelle des temps géologiques par l'instance internationale compétente, la Commission internationale de stratigraphie, dépendant de l'Union internationale des sciences géologiques. En attendant son prochain congrès au Cap (Afrique du Sud) en 2016 où son adoption est à l'ordre du jour, elle est en train de s'imposer dans le débat public comme une évidence. En se référant au sens que lui donne son inventeur, le météorologue et chimiste Paul Crutzen, on se rend cependant compte qu'elle ouvre autant de questions qu'elle ne fournit de réponses. Mieux : que le constat du désastre qu'elle permet de faire recèle en même temps les voies de son dépassement.

#### **La « Grande Accélération »**

Ce n'est pas un hasard si c'est à un ancien ingénieur, autodidacte à l'esprit enjoué, bâtisseur de ponts et de tunnels, que nous devons la notion d'« anthropocène ». Avant d'avoir les moyens de faire une brillante carrière de chimiste et de météorologue en Suède et en Allemagne, et d'être récompensé par le prix Nobel pour ses travaux sur la couche d'ozone, Paul Crutzen, né à Amsterdam en 1933 d'un père garçon de café et d'une mère cuisinière, avait dû en passer par un cursus technique et une première carrière au Bureau de construction des ponts de la ville d'Amsterdam. Ce polyglotte curieux qui analyse la chimie de la stratosphère avec les yeux de Condorcet a gardé de sa première vie une attitude résolument active et optimiste sur l'écologie. Après le rétrécissement de la couche d'ozone, qu'il a permis de comprendre mais aussi de « réparer » en œuvrant à l'adoption d'une interdiction mondiale des chlorofluocarbones utilisés dans les aérosols, le voilà qui offre, avec

la notion d'anthropocène, un regard sur l'histoire de la Terre qui tranche avec la vision, catastrophiste et désarmante, qui est de plus en plus répandue sur ces questions. Loin d'être un événement sans précédent au cours duquel l'homme se serait mis à détruire un équilibre naturel immémorial, l'Anthropocène lui apparaît en effet comme l'un des très nombreux épisodes de reconfiguration géologique que la Terre a connus au long d'une histoire chaotique. Et loin de nous condamner à l'alternative de suspendre nos activités ou de sauver la nature, elle doit nous inciter à devenir, enfin, les véritables maîtres de la nature.

### «Le constat du désastre en même temps les voies de son dépassement»

Crutzen est tout sauf un climato-sceptique. Toutes les strates et tous les cycles naturels sont touchés et menacés, nous dit-il : 30 à 50 % de la surface de la Terre a été transformés par l'activité humaine ; en brûlant charbon et pétrole, l'homme libère deux fois plus de dioxyde de soufre que le nombre total d'émissions naturelles, en provenance des océans ; il y a aujourd'hui plus d'azote fixé synthétiquement et appliqué comme fertilisant dans l'agriculture que d'azote fixé naturellement dans tout l'écosystème terrestre ; le rejet dans l'atmosphère d'oxyde nitrique issu de combustion d'essence et d'engrais produit le fameux *smog* ; le taux d'extinction des espèces sur terre et dans les mers a explosé ; les gaz à effet de serre comme le CO<sub>2</sub> ont augmenté de 30 à 100 %. « *Considérant ces éléments et beaucoup d'autres qui ont un impact encore plus important sur la Terre et l'atmosphère, il semble plus qu'approprié, écrit Crutzen dès l'année 2000, de souligner le rôle central de l'humanité dans la géologie et l'écologie en proposant d'user du terme "anthropocène" pour la période géologique actuelle* » (« *The "Anthropocene"* », *Global Change, Newsletter*, n° 41).

Crutzen fait commencer l'Anthropocène avec la révolution industrielle, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Alors qu'en 1784, James Watt invente la première machine à vapeur, « *c'est à cette période que les données retirées des noyaux glaciers révèlent le début de l'augmentation dans la concentration atmosphérique de différents gaz à effet de serre* ». Depuis trente ans, ajoute-t-il, nous vivons à l'âge de la « *Grande Accélération* », où le mouvement initié il y a deux siècles emprunte une courbe exponentielle.

### «Une très ancienne idée – l'homme comme maître de la Terre – est devenue une dure réalité»

**Paul Crutzen**

L'Anthropocène n'est pourtant pas synonyme de situation apocalyptique. D'abord, parce qu'elle doit être située en amont, dans une histoire longue qui est une succession de catastrophes. C'est ce qui oppose Crutzen à tous les défenseurs de Gaïa qui font comme si, avant l'intervention humaine, la Terre avait été un havre de paix. Dans un article *A Critical Analysis of the Gaia Hypothesis as a Model for Climate/Biosphere Interactions*, paru en 2002 (*Gaia*, 11), Crutzen opère une démolition systématique des thèses de James Lovelock, l'auteur de *Hommage to Gaia* (Oxford University Press, 2000, non traduit) qui parle de la « *bienveillante Gaïa* » et conçoit la Terre comme un « *système actif et optimal de régulation de l'atmosphère* » qui aurait permis à la vie et à l'environnement de s'adapter l'un à l'autre pour compenser leurs perturbations mutuelles. Du point de vue darwinien qui est celui de Crutzen, cette histoire apparaît bien plutôt comme une succession aléatoire et dramatique de catastrophes : collision de météorites ayant mis le feu à la planète, incendies gigantesques ayant voilé l'atmosphère et déclenché des périodes de glaciation en l'absence des rayons de soleil, destructions et extinctions d'espèces en tout genre, accumulation du taux de CO<sub>2</sub> d'origine volcanique et explosion des températures supérieure à toutes celles que nous pourrions générer. « *Comment le système terrestre s'est-il sorti de ces cycles de refroidissement et de réchauffement oscillant sauvagement n'est pas clair à démêler. Une chose est sûre : ces conditions climatiques drastiques n'ont pas été empêchées par la "bienveillante Gaïa".* »

### Fatalisme et plan B

Si, maintenant, on jette le regard non plus en amont, mais en aval, vers l'avenir, Crutzen nous invite également à refuser tout fatalisme. Pourquoi n'envisagerions-nous pas d'utiliser le pouvoir que nous avons acquis sur la nature pour mieux l'orienter dans un sens positif ? Avançant l'hypothèse très probable selon laquelle le réchauffement sera plus important que prévu et que nous n'arriverons pas à le réduire à temps, Crutzen préconise – au moins à titre d'hypothèse – des solutions technologiques. Son idée ? Larguer un million de tonnes de soufre ou de sulfure d'hydrogène dans la stratosphère à l'aide de ballons lancés depuis les tropiques. C'est un plan B, précise-t-il. Et cela devrait le rester. « *Utiliser cette opération comme un argument pour ne rien faire contre le réchauffement serait criminel.* » Il n'empêche : « *La manipulation du climat ne doit pas être un sujet tabou.* » La leçon que tire Crutzen de l'entrée dans l'Anthropocène est donc différente de celle de la plupart des écologistes : c'est un appel philosophique audacieux à s'approprier pour de bon la

nature.« Pendant des millénaires, les hommes se sont comportés comme des rebelles contre une superpuissance appelée "Nature".[...] Quoique de façon maladroite, nous prenons le contrôle du Royaume de la Nature, depuis le climat jusqu'à l'ADN. [...] Une très ancienne idée religieuse et philosophique – les hommes comme maîtres de la planète Terre – est devenue une dure réalité [...]. Les très anciennes barrières entre la nature et la culture s'effondrent. Ce n'est plus nous contre la "Nature". C'est nous qui décidons ce qu'est la nature et ce qu'elle sera. Pour maîtriser cet énorme changement, nous devons transformer la manière dont nous nous percevons nous-mêmes et notre rôle dans le monde... Souvenez-vous : dans cette nouvelle ère, la Nature, c'est nous. »

**Martin Legros, Rédacteur en Chef, Philosophie Magazine, 22/10/2015**

## **Texte 6**

### **Pour un « fonds européen pour la transition climatique »**

La panne des politiques économiques en Europe, et pas seulement dans la zone euro, constitue une des raisons de la défiance de plus en plus grande des citoyens vis-à-vis de la construction européenne, que le référendum sur le « Brexit » a une fois de plus démontrée. Il est urgent de comprendre que l'organisation et le contenu des décisions économiques de l'Union européenne ne sont plus adaptés aux nouveaux enjeux de ce siècle.

Les pays développés, et singulièrement l'Europe, connaissent depuis plusieurs décennies une diminution continue et régulière du niveau moyen de croissance annuelle, de près de 5 % avant le premier choc pétrolier des années 1970, à un chiffre proche de zéro ces dernières années.

Les explications données par les économistes à ce phénomène décisif se limitent trop souvent à l'analyse d'un facteur en partie exogène, le ralentissement du progrès technique. Du coup, les raisonnements restent très classiques, l'essentiel étant de combiner de façon optimale les politiques budgétaires et monétaires, de poursuivre la politique d'ouverture des marchés (élargissement ; traité de libre-échange transatlantique entre l'Union européenne et les Etats-Unis – Tafta ou TTIP –, etc.) et de soutenir l'innovation.

La situation économique actuelle ne s'explique pas pourtant par la seule dynamique du progrès technique. Elle a deux origines plus profondes.

#### **Rendements de plus en plus faibles**

La première, maintenant bien connue, est l'accroissement des inégalités, avec sa double conséquence, une consommation proportionnellement réduite par rapport aux revenus et souvent bien peu durable chez les « élites », et ne permettant pas d'assurer un mode de vie satisfaisant pour une partie de plus en plus grande de la population.

La seconde est rarement analysée en tant que telle dans toute son ampleur et ses conséquences, l'utilisation des ressources naturelles, qui constitue sur le plan économique un plafond de verre de plus en plus évident. La principale d'entre elle, les hydrocarbures, a été le moteur de la révolution industrielle.

Contrairement à ce que certains pensent, le problème n'est pas tant son épuisement physique que le coût croissant de l'exploitation des nouveaux gisements et, surtout, de l'impasse de plus en plus grande que constitue son utilisation face à l'enjeu du changement climatique. Autre exemple, l'utilisation des sols, dont les coûts directs et externes sont de plus en plus élevés pour des rendements de plus en plus faibles.

Une des grandes erreurs est de ne pas suffisamment considérer les ressources naturelles comme un facteur de production au même titre que le capital et le travail. Du coup, on ne peut véritablement comprendre les enjeux d'aujourd'hui. Nous avons connu dans les dernières décennies un fort mouvement de substitution du capital au travail du fait notamment de l'automatisation.

#### **Penser la substitution du capital à des flux de matières**

Nous devons aujourd'hui penser la substitution du capital à des flux de matières. Que ce soit pour la rénovation thermique des logements, les énergies renouvelables ou les infrastructures de transport en commun, la relance de l'économie suppose le remplacement de la consommation d'énergies fossiles par des investissements. Elle

aura pour effet de renforcer considérablement à moyen terme la compétitivité des économies européennes face à la concurrence mondiale.

L'adaptation à cette nouvelle donne est un impératif vital pour l'Europe, c'est un des enjeux le plus important de sa refondation. Mais cela exige des choix clairs : une priorité à l'investissement climatique, énergétique et écologique, public et privé. L'Union européenne ne peut plus être simplement un instrument de fabrication de normes, même quand elles sont utiles, ou de respect des règles budgétaires.

Elle doit être tournée vers l'avenir non plus seulement dans les mots (voir, par exemple, le plan Juncker de soutien à l'investissement, à la portée en réalité très réduite) mais en agissant par les actes. Cela pourrait passer par un fonds européen pour la transition climatique d'un montant substantiel, alimenté notamment par un marché des émissions de gaz à effet de serre fonctionnant enfin correctement et à un prix du carbone suffisant.

Seul un noyau dur est susceptible d'accepter une telle relance ? Eh bien, allons-y, avec les pays qui le veulent. Ce n'est évidemment pas la seule initiative à prendre. Mais le pire serait de ne rien faire, entre autres sur ce sujet.

**Géraud Guibert (La Fabrique écologique)**

**Le Monde, 29/06/2016**

## **Texte 7**

### **Libérons les emplois de la transition énergétique**

**Des alternatives au nucléaire et aux énergies fossiles existent et elles peuvent être créatrices d'emplois. La Programmation pluriannuelle de l'énergie qui va être publiée dans les jours à venir doit les soutenir.**

**Très attendue, la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) devrait être rendue publique dans les prochains jours. Cette feuille de route pour 2023 doit transcrire concrètement les ambitions de la loi de transition énergétique et les engagements pris par François Hollande. Si elle ne contient pas, comme on peut le craindre, de directives fortes en faveur de l'efficacité énergétique et d'une augmentation significative de la production d'énergies renouvelables, elle risque de sceller l'immobilisme d'une France enracinée dans les énergies du passé. De même, si elle n'acte pas une baisse réelle de la puissance nucléaire et des énergies fossiles, elle ne fera pas la place aux alternatives pourtant créatrices d'emplois.**

Le débat parlementaire, qui s'est étalé sur plus d'un an, a abouti au vote de la loi sur la transition énergétique et a donné un cap clair : priorité aux économies d'énergie et développement massif des énergies renouvelables. D'après l'analyse du ministère de l'écologie lui-même, ce sont plus de 500 000 emplois qui pourront être créés grâce à elles. Ces filières ne partent pas de rien : l'efficacité énergétique représente 237 000 emplois directs en France et les énergies renouvelables, 84 000. Bien que conséquents, ces chiffres sont en réalité faibles au regard des 400 000 emplois existant d'ores et déjà chez nos voisins allemands dans le seul secteur des énergies renouvelables. 400 000 emplois, c'est précisément le gisement d'emplois qui pourrait être libéré d'ici 2025 pour réussir la rénovation énergétique des logements dans notre pays.

Malgré cet aboutissement et l'importance de l'enjeu en termes d'emplois, le président d'EDF joue sa propre partition et, dans les médias, foule aux pieds la politique énergétique voulue par François Hollande et adoptée démocratiquement. Enlisé dans une production d'électricité issue très majoritairement du nucléaire, l'opérateur national s'apprête à supprimer plusieurs milliers d'emplois d'ici 2018 pour faire face à des difficultés financières. Dans ce contexte, la PPE est pour l'Etat l'occasion d'agir en stratège garant de l'intérêt général plutôt qu'en actionnaire à courte vue. Il doit pour cela réorienter les priorités du groupe énergétique vers les énergies renouvelables, engager la fermeture des premiers réacteurs nucléaires qui atteignent leur fin



de vie et organiser, en coordination avec les Régions et tous les acteurs socio-économiques des territoires, le débat qui fait encore défaut à la France sur les mutations et les transitions professionnelles.

Les acteurs de terrain sont déjà en marche : des chaudronniers passent du monde du nucléaire à celui de l'éolien ; des ingénieurs se lancent dans de nouveaux métiers comme celui d'energy manager garant des économies d'énergie dans le secteur tertiaire et industriel ; des groupements d'artisans se constituent pour apporter un service complet et de qualité lors de la rénovation des logements ; des collectivités s'engagent en nombre dans une dynamique de «territoire à énergie positive» ; des citoyens investissent dans des projets de production d'énergies renouvelables...

Toutes ces initiatives sont les prémices des emplois de demain. Elles ne demandent qu'à se développer dans le cadre d'un nouveau modèle énergétique plus sobre, plus équitable, moins polluant, moins soumis aux crises géopolitiques. Cette première PPE doit confirmer, quelques mois après le vote de la loi, que c'est bien vers ce modèle que la France se dirige, pour le plus grand bien de l'économie, de l'emploi et de l'environnement.

**Maryse ARDITI France Nature Environnement , Anne Bringault Réseau Action Climat , Michel Maya CLER, Réseau pour la transition énergétique**

**Libération, 01/03/2016**

## **Texte 8**

### **La loi de transition énergétique dénaturée par le gouvernement ?**

**L'exécutif a adressé mercredi aux membres du Conseil supérieur de l'énergie un projet d'arrêté «relatif à la programmation des capacités de production d'énergie renouvelable» qui ne serait en fait qu'un retour en arrière.**

Ce devait être *«l'un des textes les plus importants du quinquennat»*, selon les mots de François Hollande. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 17 août 2015 au terme de trois difficiles années de gestation, était censée esquisser un nouveau modèle de consommation et de production énergétique : plus de sobriété et d'énergies renouvelables, moins de fossile et d'atome... Sauf que pour l'appliquer réellement, il manquait un texte réglementaire majeur : la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Véritable «feuille de route» de la politique énergétique du pays, cette dernière devait décliner les orientations de la loi, en partant de scénarios de consommation et en détaillant les grandes trajectoires d'évolution de toutes les sources d'énergie jusqu'en 2023.

Il s'agissait de donner très concrètement des directives fortes en faveur de l'efficacité énergétique, de planifier la montée en puissance des énergies renouvelables (qui doivent couvrir 40% de la production d'électricité en 2030), d'organiser la baisse de la consommation des énergies fossiles (pétrole, gaz et charbon). Ainsi que la réduction à 50% à l'horizon 2025 de la part de l'atome dans la production d'électricité (contre plus de 75% aujourd'hui), promesse phare de François Hollande.

Bref, sans cette PPE, les objectifs inscrits dans la loi resteraient lettre morte. Jusqu'ici, le gouvernement ne cessait de procrastiner, repoussant sans cesse sa présentation prévue, à l'origine, avant la COP21, la grande conférence de l'ONU sur le climat de décembre 2015, à Paris.

### **Coup de théâtre et retour vers le futur**

Or voici que, coup de théâtre, *«le gouvernement vient purement et simplement d'abandonner toute PPE. Donc, politiquement, d'abandonner l'application de la loi de transition énergétique»*, s'alarme l'avocat spécialisé en droit de l'environnement Arnaud Gossement.

Interrogée mercredi en conférence de presse sur le retard pris par la présentation de la PPE, la ministre de l'Environnement et de l'Énergie, Ségolène Royal, avait voulu rassurer et soigner sa communication, en annonçant une sorte de «premier volet» de la PPE, portant uniquement sur la production d'énergies renouvelables. *«J'ai décidé de mettre à consultation la partie de la PPE qui concerne les énergies renouvelables. Pourquoi ? Parce que ça permet de motiver les filières industrielles [...] et de donner une place claire à tous les appels à projets que je vais lancer. Le document est prêt, je l'ai signé ce matin»,* avait-elle lancé. Rien, en revanche, sur la trajectoire de consommation d'énergie, ni sur la production d'énergie fossile et nucléaire. Ce qu'elle avait justifié ainsi : *«Pour diminuer la part du nucléaire, soit on ferme les centrales les plus anciennes, sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire et sur proposition de l'entreprise EDF, soit on diminue le volume de production des centrales. Ce travail mérite des analyses techniques complémentaires qui ne sont pas terminées.»*

Le gouvernement a donc effectivement adressé aux membres du Conseil supérieur de l'énergie un projet d'arrêté «relatif à la programmation des capacités de production d'énergie renouvelable». Or, contrairement à ce qui a pu être indiqué et compris ici ou là, ce texte ne constitue pas «le premier volet de la PPE sans le nucléaire», insiste Arnaud Gossement. Pour l'avocat, *«en réalité, c'est un énorme retour vers le futur»*. Le gouvernement, selon son analyse, *«revient à l'ancien dispositif de la programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité et de chaleur (PPI) et se borne à en modifier les objectifs, définis au lendemain du Grenelle de l'environnement par deux arrêtés du 15 décembre 2009, signés par Jean-Louis Borloo»,* alors ministre de l'Écologie. Une sorte de retour à la feuille de route du Grenelle de Sarkozy.

### **«Comme si la loi du 17 août 2015 n'avait pas été votée»**

*«Concrètement, ajoute-il, ce texte a été écrit comme si la loi du 17 août 2015 n'avait pas été votée et comme si le nouveau dispositif PPE n'avait pas été créé.»* Et d'expliquer que les différences entre l'ancien dispositif PPI, *«auquel le gouvernement revient»* et le nouveau dispositif PPE *«pour l'instant abandonné»,* sont *«pourtant substantielles, tant en termes d'études préalables (étude d'impact, scénario sur les besoins énergétiques...), d'élaboration, de contenu et de contrôle de la réalisation des objectifs»*. Sur ce dernier point, pas exemple, *«le projet d'arrêté PPI comporte des objectifs sans valeur juridique et sans dispositif de contrôle de leur réalisation. Alors que dans le cas de la PPE, le législateur avait souhaité définir des mécanismes permettant un contrôle de la réalisation des objectifs définis, notamment par le Parlement»*.

Parmi les différences entre PPE et PPI figure aussi le fait que les objectifs de développement des énergies renouvelables dans la PPI sont des «plafonds», ajoute Gossement. *«En clair, la PPI a permis de contenir le développement des renouvelables. En 2010, le gouvernement a eu peur que le solaire dépasse l'objectif de développement de la PPI de 2009, pourtant très bas (5 400 MW d'ici à 2020). Il a donc arrêté la filière par un décret moratoire du 9 décembre 2010. Et le Conseil d'Etat a validé cette lecture d'une PPI "plafond". Revenir à la PPI, c'est donc non seulement oublier la loi de transition énergétique, mais c'est aussi rester dans cette logique de frein aux renouvelables.»*

Pour Arnaud Gossement, *«il est important que ce projet d'arrêté soit écarté et que le gouvernement s'attache de nouveau à appliquer rigoureusement la loi relative à la transition énergétique en publiant le décret PPE mentionné dans la loi»*. Le fera-t-il ? Le pourra-t-il ?

### **Tabou de la baisse du nucléaire**

Yves Marignac, spécialiste de l'énergie et directeur du cabinet Wise-Paris, proche du mouvement antinucléaire, avait œuvré à l'insertion d'une «vraie PPE» dans le dispositif de la loi de transition énergétique. Il partage l'analyse de Gossement sur le *«grand retour en arrière»* à la PPI, qu'il qualifie d'*«assez dramatique»*. *«C'est grave par rapport à l'esprit de la loi, car le gouvernement renonce à un outil voulu par le législateur. Mais c'est aussi un très mauvais signal politique : le tabou sur une orientation claire de baisse du nucléaire continue à bloquer la mission du politique, qui est d'assurer la cohérence de la transition énergétique. Celle-ci est une vraie transformation, avec des gagnants et des perdants, et l'Etat devrait être le garant d'une bonne régulation des compensations, des reconversions...»* Pour Yves Marignac, ce tabou se trouve aujourd'hui exacerbé par la crise profonde dans laquelle se trouve l'industrie nucléaire française et *«ce grand retour en arrière ne peut pas être séparé de la décision en cours sur Hinkley Point [le projet de construction de deux réacteurs nucléaires EPR en Angleterre, pour lequel EDF tarde à prendre la décision finale d'investissement, ndlr], qui est une décision stratégique majeure pour EDF et pour l'Etat»*.

*«On a l'impression que le gouvernement est prêt à sacrifier la mise en œuvre cohérente de la transition énergétique sur l'autel du mythe du nucléaire français triomphant»,* ajoute-il. *«On aurait pu s'attendre à ce que la crise dans laquelle se trouve ce dernier ouvre les yeux de certains décideurs et crée les conditions d'une*

*réorientation de la politique énergétique. Etant donné le "mur" réglementaire, technique, industriel et financier que représente l'arrivée à l'échéance des quarante ans de la plupart des réacteurs nucléaires, la seule façon raisonnable de le franchir était d'anticiper la fermeture de certains d'entre eux. Cela me semble tellement de bon sens que ne pas l'appliquer m'échappe complètement. En fait, c'est EDF qui dicte sa loi au gouvernement et non l'inverse.»*

Le changement énergétique, ce n'est visiblement toujours pas maintenant. Ironique, pour un exécutif qui ne cesse de vanter son exemplarité environnementale. «*Si la France signe l'Accord de Paris sur le climat le 22 avril sans avoir publié une PPE qui est la mise en œuvre de ses objectifs, c'est comme faire un chèque en bois...*», résume Anne Bringault, chargée du dossier «transition énergétique» pour plusieurs ONG et associations.

**Coralie Schaub**

**Libération, 08/04/2016**

## **Texte 9**

### **Comment la voiture électrique est devenue reine en Norvège**

**Patiemment et depuis le début des années 90, les Norvégiens ont multiplié les mesures pour encourager les ventes de voitures électriques. Un exemple de politique publique obstinée.**

Tous les matins, à Oslo, la même scène se reproduit. Des centaines de voitures électriques convergent vers la forteresse Akerhus à Kogens Gate. Situé en plein centre-ville, l'endroit dispose d'une trentaine de bornes permettant aux propriétaires de Nissan Leaf, Tesla, E Golf et autres Renault Zoe de recharger gratuitement leurs véhicules. "Si j'arrive après 7h30, en général les places sont prises, dit en riant Christer, informaticien de 40 ans. Pas grave. Comme je fais le plein à la maison, j'ai largement assez d'électricité pour rentrer le soir chez moi."

Depuis trois ans, la petite Norvège (5 millions d'habitants) vit une situation paradoxale. Alors qu'elle est le premier producteur de pétrole d'Europe, c'est sur ses routes qu'on trouve le plus de véhicules électriques. L'an dernier, le pays en a écoulé 18.000, soit un tiers des ventes européennes. Le boom est tel que les bornes de recharge ont du mal à suivre. Aujourd'hui, une voiture sur cinq vendue est électrique. En France c'est une sur 200. En Italie, une sur mille.

C'est la politique volontariste des pouvoirs publics qui a poussé les Norvégiens à s'équiper en électrique. Dans le pays des fjords, les VE ne paient pas de taxes ni de TVA, bénéficient de la gratuité des parkings et des ferries, et peuvent emprunter les couloirs de bus. Autre avantage, les véhicules surfent sur une législation qui pénalise les voitures thermiques. En fonction de leurs poids, de leurs puissances et de leurs émissions de CO2 et de NoX (oxyde d'azote), les versions essence et diesel coûtent souvent 50% de plus que dans le reste de l'Europe et deux fois, voire trois fois plus pour les grosses cylindrées.

A cela, s'ajoute un écosystème favorable au VE. "Dans les maisons, les garages sont dotés de prises électriques qui servent à chauffer les voitures thermiques durant l'hiver", explique Ludovic Caubet, directeur de la chambre de commerce franco-norvégienne à Oslo. Cet environnement spécifique rend le modèle norvégien unique. Difficilement transposable ailleurs.

#### **Un "effet d'aubaine"**

Dans les rues d'Oslo, de Bergen, de Trondheim et de Stavanger, les véhicules immatriculés EL sont partout. Vendue "seulement" 63.000 euros (30% de moins qu'en France), la luxueuse Tesla n'est pas la moins présente avec près de 15% des ventes. "Beaucoup de gens ont profité de l'effet d'aubaine pour s'offrir une berline premium à un prix bien moins élevé qu'une Mercedes S ou une Audi A6", dit Petter Haugneland, directeur de la communication d'Elbil, une association de VE. Le tropisme des Norvégiens pour l'électrique n'est pas lié à l'écologie. Il est le résultat d'un calcul économique. Une E Golf vaut 33.200 euros. Une version classique 37.600. A cela, s'ajoutent les coûts d'usage annuels des VE: 23.000 euros pour une Nissan Leaf selon l'association Green Car, contre 37.000 pour un modèle thermique équivalent.

En avril dernier, le cap des 50.000 VE a été atteint (un objectif prévu initialement pour 2017). Le pays vise maintenant les 200.000 unités pour la fin de la décennie. L'électrique représentera alors près de 10% du parc. Le boom des véhicules zéro émission est lié à une prise de conscience précoce. Dès la crise pétrolière de 1973, la Norvège cherche des solutions alternatives aux véhicules thermiques. L'idée de la VE s'impose très vite.

En Norvège, plus de 95% de l'électricité provient de l'hydraulique. Et de l'électricité "propre", le pays en regorge. "Si l'intégralité des 2,5 millions de voitures roulant chez nous étaient électriques, seulement 6% de nos ressources seraient utilisées", indique Sture Portvik, project leader à la commune d'Oslo. Le gouvernement instaure les premières mesures en faveur de l'électrique il y a 25 ans (voir ci-dessous). En 1991 et 1993, des modèles locaux sont même créés, la Buddy et la Think. "Le dispositif était là, mais les ventes sont restées confidentielles car les voitures qui étaient des petites berlines pour deux personnes n'étaient pas très attractives", explique Tor Mühlbradt, spécialiste de l'électrique à l'agence Innovation Norge.

Elles commencent à décoller en 2010, lorsqu'un Norvégien audacieux, Bernt Jessen, convainc le Japonais Mitsubishi de lui confier une licence d'exportation pour sa IMiev. Le produit qui ressemble à une vraie voiture se vend comme des petits pains et presque sans pub. L'année suivante, Nissan introduit la Leaf et c'est le début du boom. Un boom qui est tiré par l'offre et l'attrait de la nouveauté. L'an dernier, la Leaf était la première VE vendue. Elle est maintenant dépassée par la E Golf qui, ces derniers mois, a accaparé 40% du marché.

### **Une source de fierté... et de polémiques**

Cette année, les ventes de VE pourraient franchir le seuil des 30.000 unités. Et cela, malgré des délais d'attente qui atteignent parfois plusieurs mois. A Oslo, la percée de l'électrique est source de fierté, car les émissions de CO2 du parc automobile ont chuté de près de moitié en 15 ans. L'an dernier, elles s'élevaient à 110 grammes par kilomètres contre près de 125 grammes pour l'Europe.

Le boom des VE crée aussi des polémiques chez... les chauffeurs de bus. Ils grognent car aux heures de pointe, leurs couloirs sont encombrés de E-Golf, Nissan Leaf et autres Tesla. Pour fluidifier le trafic, les écologistes réclament une ligne spécialement dédiée aux véhicules zéro émission. La priorité, disent-ils, est d'abord de réduire le parc de voitures polluantes.

Sans doute, mais à Oslo les généreuses subventions accordées aux VE (354 millions d'euros l'an dernier) passent parfois mal. Cet argent ne serait-il pas mieux employé dans les transports publics ? Le gouvernement d'Oslo avait prévu d'arrêter les aides lorsque le cap des 50.000 VE serait atteint. Que va-t-il se passer maintenant ?

"Le Parlement a décidé que la gratuité des péages et des parkings ainsi que l'accès aux voies de bus serait du ressort des municipalités, indique à Challenges Lars-Andreas Lunde, secrétaire d'Etat à l'environnement. Quant aux aides, elles sont maintenues jusqu'en 2017. Ensuite, elles seront supprimées et remplacées par une subvention équivalente. Et au fil du temps, cette subvention va disparaître." Anders Gadsboll, directeur de Renault Norvège pense qu'à l'avenir les aides seront proportionnelles à taille de la batterie.

Petite batterie, grosse subvention. Grosse batterie, petite subvention. Une mesure qui pénaliserait Tesla et favoriserait... Renault et sa petite Zoe. On n'en est pas encore là. En attendant, le pays des fjords a les yeux rivés sur la date du 1er juillet. Ce jour-là, la TVA liée au leasing des VE sera supprimée. Tous les constructeurs s'attendent maintenant à un nouveau boom.

### **A quand la flotte automobile du pétrolier Statoil roulant en VE ? La Norvège n'en est qu'aux débuts de sa love story électrique.**

Voiture électrique, 25 ans de soutien: suppression des taxes sur le poids et la puissance du véhicule (1990), lancement de la Buddy (1991), lancement de la Think (1993), péages gratuits (1996), parkings gratuits (1999), suppression de la TVA (2001), autorisation de circuler dans les voies de bus (2003), lancement de la Mitsubishi IMiev (2010), lancement de la Nissan Leaf (2011).

Part des ventes de voitures électriques en 2014: Norvège(12,5%), Danemark (0,9%), Hollande (0,8%), France (0,6%), Suède (0,6%), Grande-Bretagne (0,4%), Allemagne (0,3%), Espagne (0,1%), Italie (0,1%) Grèce (0), Pologne (0). Total Europe: 0,3%. Source : Elbil.no

**Nicolas Stiel, Challenges, 05/06/2015**

## Texte 10

### La Norvège veut interdire la vente de voitures à essence d'ici 2025

**La Norvège réfléchit à l'interdiction de la vente de voitures à essence, elle serait alors un des premiers pays à ne faire rouler ses citoyens qu'à l'électrique.**

Alors que les voitures électriques continuent leur expansion en Norvège, le pays des fjords pourrait bien décider de réduire à zéro le nombre de véhicules à essence ou gasoil sur les routes de Norvège d'ici 2025. Ce projet a été dévoilé au début du mois de juin, rapporte le quotidien norvégien Dagens Næringsliv. Le parti démocrate et le parti libéral, quant à eux, ont confirmé travailler sur cette proposition, rapporte le journal *les Echos* tandis que le Parti du progrès, d'extrême-droite, n'a pas confirmé.

Si le projet est validé, cette réforme se fera cependant progressivement et les véhicules à essence circulant actuellement ne sont pas directement concernés. L'objectif est d'arriver au fur et à mesure à des transports 100% électriques.

#### La Norvège, championne en la matière

Si le gouvernement norvégien envisage ce genre de réformes, c'est parce qu'il enregistre dernièrement d'excellents résultats en termes de ventes de véhicules électriques. Déjà en 2015, au premier trimestre, ces véhicules représentaient un tiers du nombre d'immatriculations totales enregistrées en Norvège.

Pour arriver à ces chiffres, le gouvernement norvégien mène une politique incitative: crédits d'impôts, péages et stationnements gratuits... les avantages à acheter une voiture électrique sont nombreux. Grâce à ces politiques, les ventes de véhicules électriques ont augmenté de 24% en seulement un an. Cependant le gouvernement pourrait même pâtir de ce «trop plein» d'avantages: le manque à gagner fiscal représentait près de 300 millions de dollars en 2014.

#### La France réalise aussi de bonnes performances

Paris accueillait pour la première fois en avril dernier, un prix de Formule E, une conséquence du nombre grandissant de Français qui s'équipent de véhicules électriques. Et en termes de voitures électriques, Paris est la plus efficace, avec le développement de systèmes d'autopartage comme Autolib', Utilib' et maintenant Belib'.

Afin d'inciter les consommateurs, l'État français a mis en place une prime à l'achat qui peut atteindre un montant de 10.000 euros si l'acheteur se sépare en même temps d'un véhicule diesel d'au moins 10 ans. Ainsi, la Renault Zoé, 100% électrique, est leader des ventes de voitures électriques en France (50% du marché en avril 2016).

**Antoine Decléty, Le Figaro, 14/06/2016**